



Rapport Final

Couverture de taux d'intérêts

COOKUT

04 Mars 2024

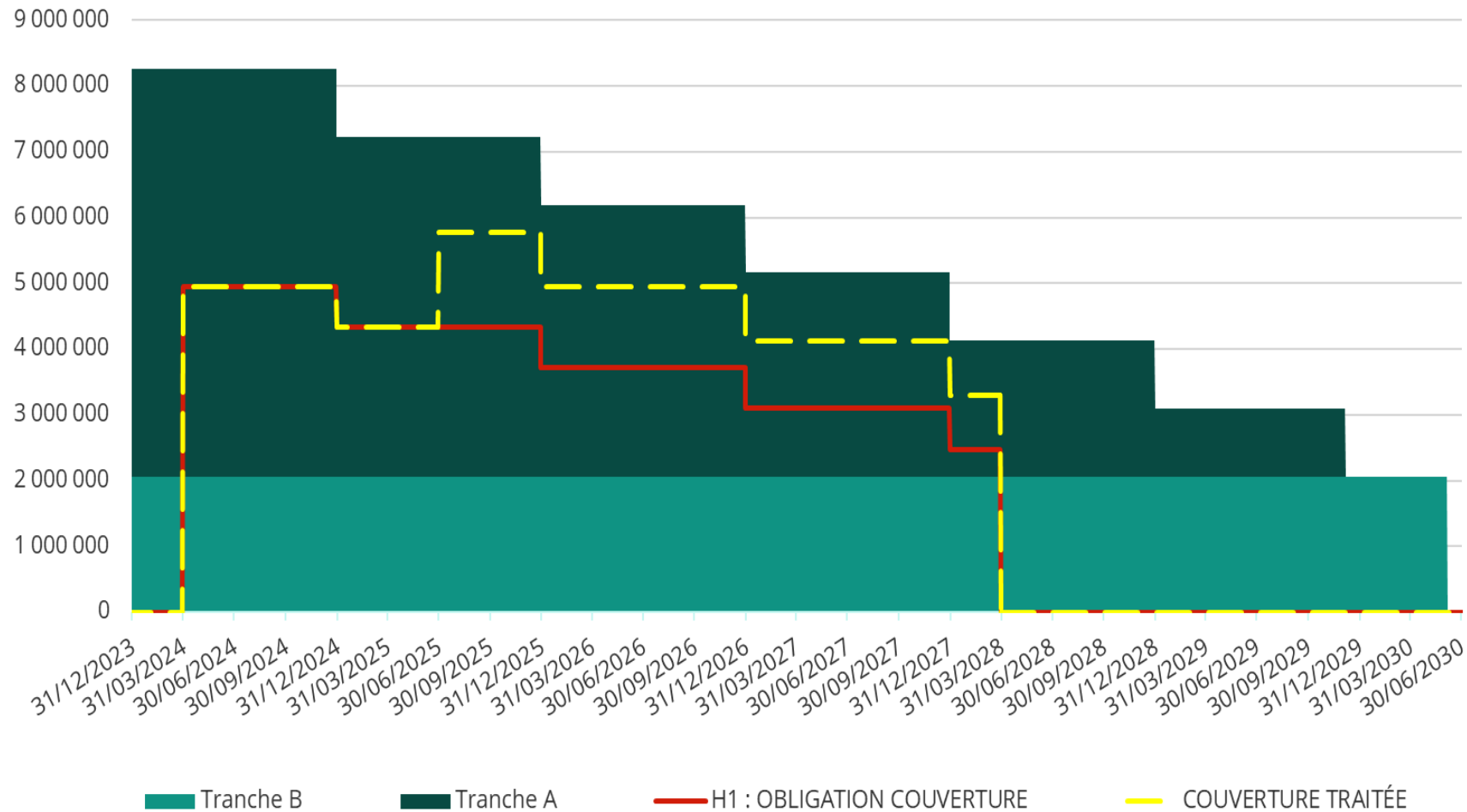


KERIUS Finance SAS
Conseiller en Investissements Financiers
Membre de l'ANACOFI CIF- Association agréée par l'AMF - ORIAS N° 13000716

Résumé des décisions prises

- Nouvelle couverture mise en place sur un horizon de 4 ans pour réduire la sensibilité du groupe aux variations de taux d'intérêts, y compris négatifs, avec un objectif de couverture Cash Flow Hedge (couverture de flux futurs).
- Un cap avec plafond (strike) à 2,5% a été mis en place pour limiter le taux de financement sur la partie couverte. Ces produits prennent en compte le plancher à 0% sur les financements.

Cartographie après nouvelle couverture



Couverture traitée :
Achat Cap 2,5% à 4 ans.

Répartition bancaire :
BNP 100%.

Obligation de couverture

Financements :

Prêteurs : LCL, Caisse Régionale du Credit Agricole Mutuel Centre-Est, BNP Paribas, Caisse d'épargne et de prévoyance de Rhone Alpes

Emprunteur A

Crédit d'Acquisition et de Refinancement - Tranche A :
€6'190'000, tiré le 06/12/2023, amortissement linéaire annuel, échéance 06/12/2029, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,10%.

Crédit d'Acquisition et de Refinancement - Tranche B :
€2'065'000, tiré le 06/12/2023, amort. In fine, échéance 06/06/2030, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,60%.

Emprunteur B

Crédit Renouvelable: Non pris en compte dans l'analyse.

Obligation de couverture :

L'Emprunteur A s'engage (i) à conclure avec une ou plusieurs Banques de Couverture, dans un délai de **trois (3) mois maximum à compter de la Date de Réalisation**, un ou plusieurs Contrats de Couverture de Taux d'intérêt (conformes aux normes ISDA ou FBF) et ce pour un montant notionnel supérieur ou égal à soixante pour cent (**60 %**) **du montant en principal de l'Encours de la Tranche A et de l'Encours de la Tranche B du Crédit d'Acquisition et de Refinancement, et pour une durée minimum de quatre (4) ans**, permettant de couvrir l'Emprunteur A contre une hausse de l'EURIBOR 3 mois de plus de deux cent (200) points de base par rapport à sa valeur à la Date de Signature, et (ii) à remettre à l'Agent, **au plus tard trois (3) mois à compter de la Date de Réalisation** une copie certifiée conforme par le représentant légal de l'Emprunteur A, du (des) Contrat(s) de Couverture de Taux dûment signé(s) par l'Emprunteur A et le (les) Banque (s) de Couverture concernée(s).
→ **06/03/2024.**

Banques de couverture: LCL, BNP & CEP

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Détail de la couverture réalisée

Cap à prime lissée :

Banque : BNP

Cours d'exercice : 2,5% (strike / taux plafond)

Date de transaction : 21/02/2024

Date de début : 30/03/2024

Date de fin : 30/03/2028

Index : Euribor 3 Mois

Base : Actual/360

Nominal de départ : €4'953'000 amortissements spécifique, cf. tableau en annexe

Prime annuelle à payer trimestriellement jusqu'au 30/03/2028: **0,715%**, correspondant à une prime payée à la mise en place (up-front) de **€135'720**.

Primes à payer

Couverture BNP

Fixing	Début	Fin	Paielement	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucement
26/03/2024	28/03/2024	28/06/2024	28/06/2024	4 953 000	9 050	-126 670
26/06/2024	28/06/2024	30/09/2024	30/09/2024	4 953 000	9 247	-117 423
26/09/2024	30/09/2024	30/12/2024	30/12/2024	4 953 000	8 952	-108 471
24/12/2024	30/12/2024	31/03/2025	31/03/2025	4 334 000	7 833	-100 638
27/03/2025	31/03/2025	30/06/2025	30/06/2025	4 334 000	7 833	-92 805
26/06/2025	30/06/2025	30/09/2025	30/09/2025	5 778 667	10 559	-82 246
26/09/2025	30/09/2025	30/12/2025	30/12/2025	5 778 667	10 444	-71 802
24/12/2025	30/12/2025	30/03/2026	30/03/2026	4 953 333	8 854	-62 948
26/03/2026	30/03/2026	30/06/2026	30/06/2026	4 953 333	9 051	-53 897
26/06/2026	30/06/2026	30/09/2026	30/09/2026	4 953 333	9 051	-44 846
28/09/2026	30/09/2026	30/12/2026	30/12/2026	4 953 333	8 952	-35 894
28/12/2026	30/12/2026	30/03/2027	30/03/2027	4 128 000	7 379	-28 515
24/03/2027	30/03/2027	30/06/2027	30/06/2027	4 128 000	7 543	-20 972
28/06/2027	30/06/2027	30/09/2027	30/09/2027	4 128 000	7 543	-13 429
28/09/2027	30/09/2027	30/12/2027	30/12/2027	4 128 000	7 460	-5 969
28/12/2027	30/12/2027	30/03/2028	30/03/2028	3 302 667	5 969	0

Prime lissée

0,715%

Total à payer

135 720

Tableaux d’amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	Tranche A		Tranche B		TOTAL DETTE	% DETTE TOTALE	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	COUVERTURE TRAITÉE
				Amort.	CRD	Amort.	CRD				
04/12/2023	06/12/2023	29/12/2023	29/12/2023	0	6 190 000	0	2 065 000	8 255 000		0	0
27/12/2023	29/12/2023	28/03/2024	28/03/2024	0	6 190 000	0	2 065 000	8 255 000		0	0
26/03/2024	28/03/2024	28/06/2024	28/06/2024	0	6 190 000	0	2 065 000	8 255 000	60%	4 953 000	4 953 000
26/06/2024	28/06/2024	30/09/2024	30/09/2024	0	6 190 000	0	2 065 000	8 255 000	60%	4 953 000	4 953 000
26/09/2024	30/09/2024	30/12/2024	30/12/2024	0	6 190 000	0	2 065 000	8 255 000	60%	4 953 000	4 953 000
24/12/2024	30/12/2024	31/03/2025	31/03/2025	1 031 667	5 158 333	0	2 065 000	7 223 333	60%	4 334 000	4 334 000
27/03/2025	31/03/2025	30/06/2025	30/06/2025	0	5 158 333	0	2 065 000	7 223 333	60%	4 334 000	4 334 000
26/06/2025	30/06/2025	30/09/2025	30/09/2025	0	5 158 333	0	2 065 000	7 223 333	60%	4 334 000	5 778 667
26/09/2025	30/09/2025	30/12/2025	30/12/2025	0	5 158 333	0	2 065 000	7 223 333	60%	4 334 000	5 778 667
24/12/2025	30/12/2025	30/03/2026	30/03/2026	1 031 667	4 126 667	0	2 065 000	6 191 667	60%	3 715 000	4 953 333
26/03/2026	30/03/2026	30/06/2026	30/06/2026	0	4 126 667	0	2 065 000	6 191 667	60%	3 715 000	4 953 333
26/06/2026	30/06/2026	30/09/2026	30/09/2026	0	4 126 667	0	2 065 000	6 191 667	60%	3 715 000	4 953 333
28/09/2026	30/09/2026	30/12/2026	30/12/2026	0	4 126 667	0	2 065 000	6 191 667	60%	3 715 000	4 953 333
28/12/2026	30/12/2026	30/03/2027	30/03/2027	1 031 667	3 095 000	0	2 065 000	5 160 000	60%	3 096 000	4 128 000
24/03/2027	30/03/2027	30/06/2027	30/06/2027	0	3 095 000	0	2 065 000	5 160 000	60%	3 096 000	4 128 000
28/06/2027	30/06/2027	30/09/2027	30/09/2027	0	3 095 000	0	2 065 000	5 160 000	60%	3 096 000	4 128 000
28/09/2027	30/09/2027	30/12/2027	30/12/2027	0	3 095 000	0	2 065 000	5 160 000	60%	3 096 000	4 128 000
28/12/2027	30/12/2027	30/03/2028	30/03/2028	1 031 667	2 063 333	0	2 065 000	4 128 333	60%	2 477 000	3 302 667
28/03/2028	30/03/2028	30/06/2028	30/06/2028	0	2 063 333	0	2 065 000	4 128 333		0	0
28/06/2028	30/06/2028	29/09/2028	29/09/2028	0	2 063 333	0	2 065 000	4 128 333		0	0
27/09/2028	29/09/2028	29/12/2028	29/12/2028	0	2 063 333	0	2 065 000	4 128 333		0	0
27/12/2028	29/12/2028	29/03/2029	29/03/2029	1 031 667	1 031 667	0	2 065 000	3 096 667		0	0
27/03/2029	29/03/2029	29/06/2029	29/06/2029	0	1 031 667	0	2 065 000	3 096 667		0	0
27/06/2029	29/06/2029	28/09/2029	28/09/2029	0	1 031 667	0	2 065 000	3 096 667		0	0
26/09/2029	28/09/2029	06/12/2029	06/12/2029	0	1 031 667	0	2 065 000	3 096 667		0	0
04/12/2029	06/12/2029	31/12/2029	31/12/2029	1 031 667	0	0	2 065 000	2 065 000		0	0
27/12/2029	31/12/2029	29/03/2030	29/03/2030	0	0	0	2 065 000	2 065 000		0	0
27/03/2030	29/03/2030	06/06/2030	06/06/2030	0	0	0	2 065 000	2 065 000		0	0
04/06/2030	06/06/2030	28/06/2030	28/06/2030	0	0	2 065 000	0	0		0	0
Période brisée											

Analyse de Retour sur Investissement

Outre les aspects qualitatifs (analyses et choix de la stratégie la plus adaptée) et le gain de temps durant le processus, la prestation de KERIUS Finance a permis de générer les économies suivantes en permettant d'obtenir un taux de couverture inférieur à la pratique habituelle des banques pour ce montant :

Valeur 1 BP	1 895
-------------	-------

BNP

Economies totales	30 362
--------------------------	---------------

Taux/Prix sans marge bancaire	128 173
-------------------------------	---------

Prix avec marge bancaire standard *	166 082
-------------------------------------	---------

Marge bancaire standard (20 points de base) *	37 909
---	--------

Prix final	135 720
------------	---------

Marge finale	7 547
--------------	-------

* La marge standard prise par les banques dans ce contexte est de 20 à 25 points de base sur un taux ou une prime lissée par rapport au taux/prix sans marge utilisé ci-dessus. Une marge de 20 points de base est utilisée pour cette comparaison.

Les économies totales sont réalisées en trois étapes de manière "coopérative" avec la banque:

- Choix du produit optimal: des produits similaires sont souvent "margés" différemment (notamment swap flooré vs cap 0%)
- Négociations préliminaires avant cotations de sélection (explication de la méthode KERIUS et de la marge cible pour être sélectionné)
- Négociation finale en fin de processus

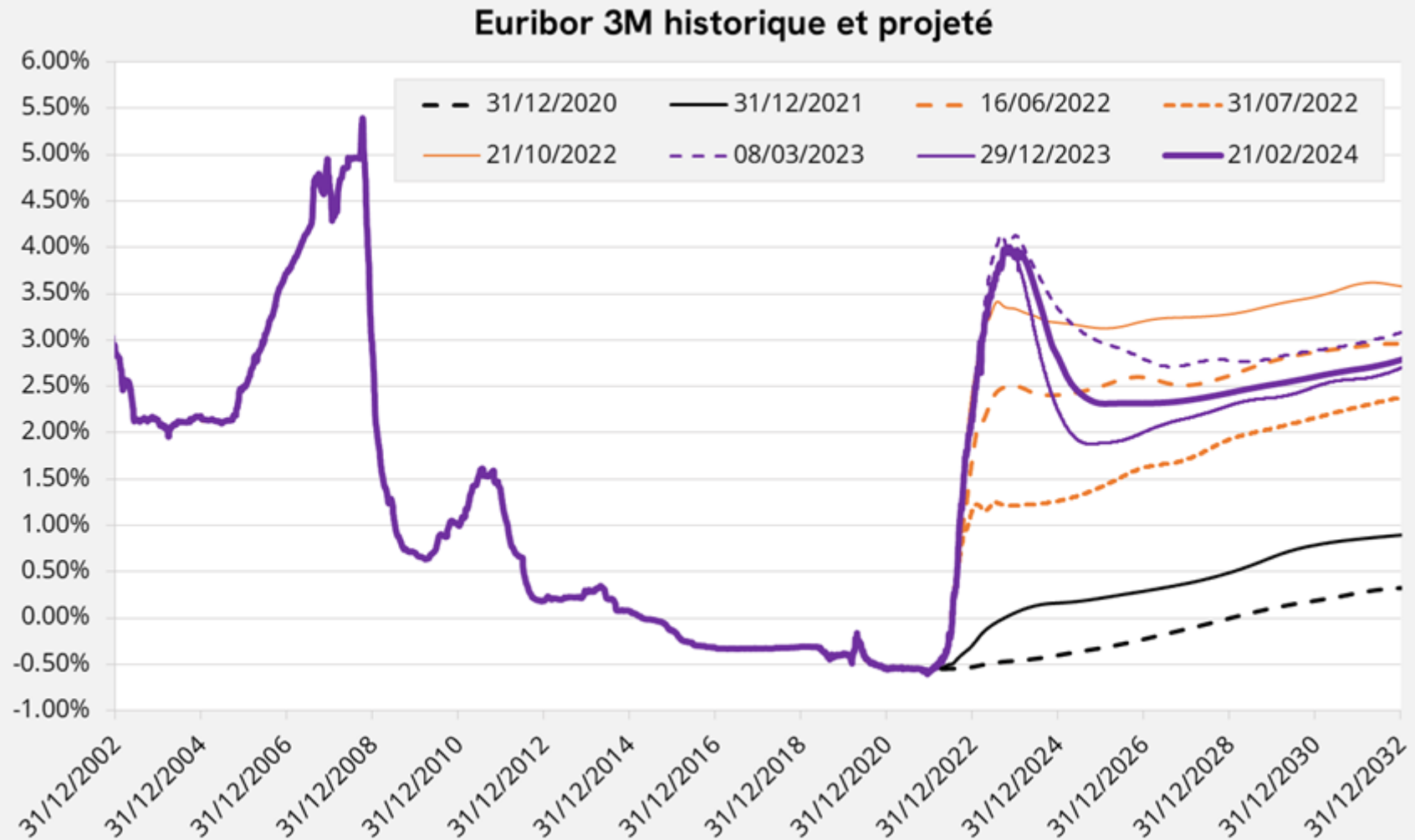


COOKUT

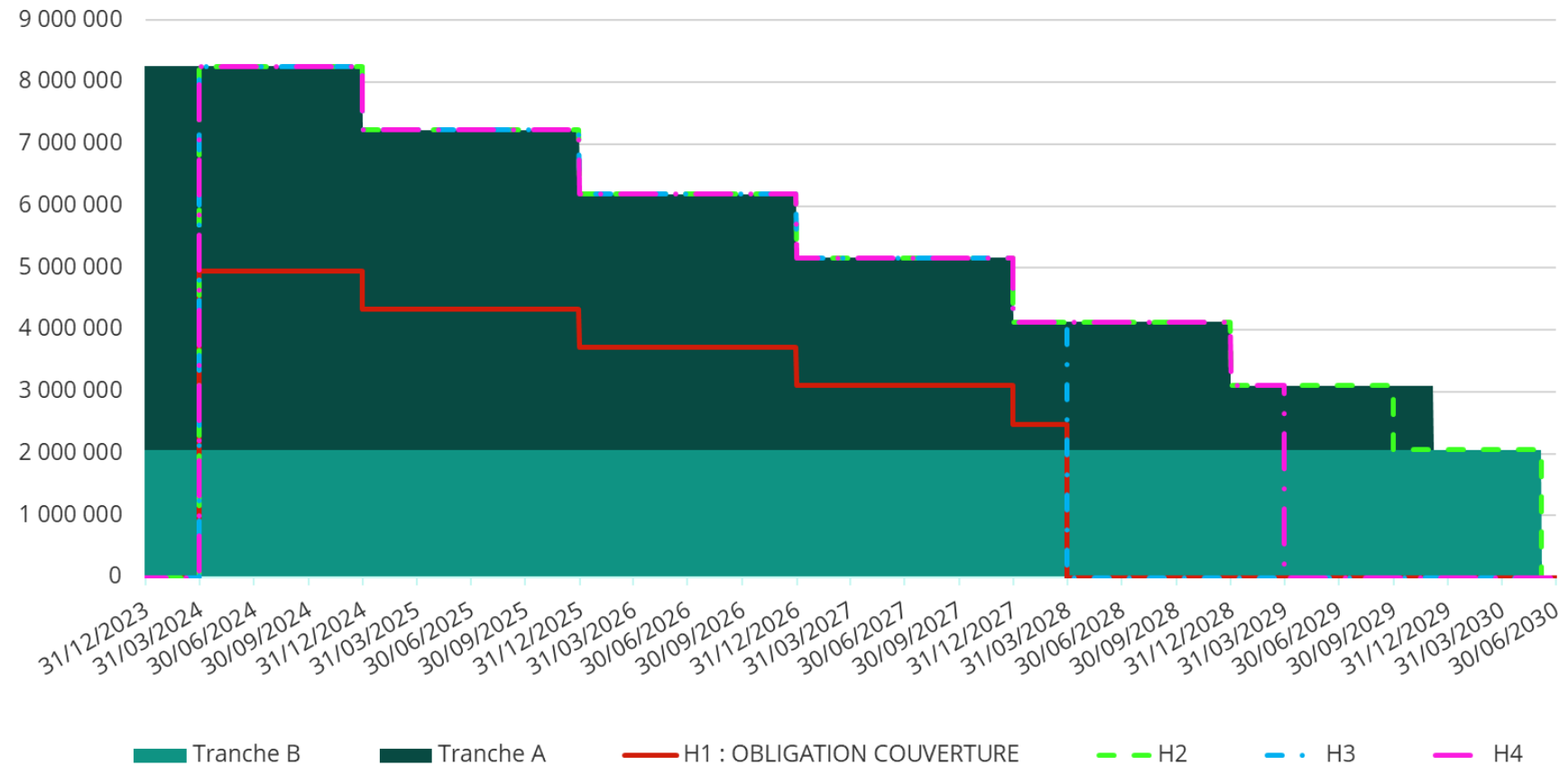
Annexes

- Données de marché : Euribor historique et projeté
- Rappel: Extrait de rapports d'analyse et simulations
- Clauses contractuelles
- Rappel : différents types de couverture

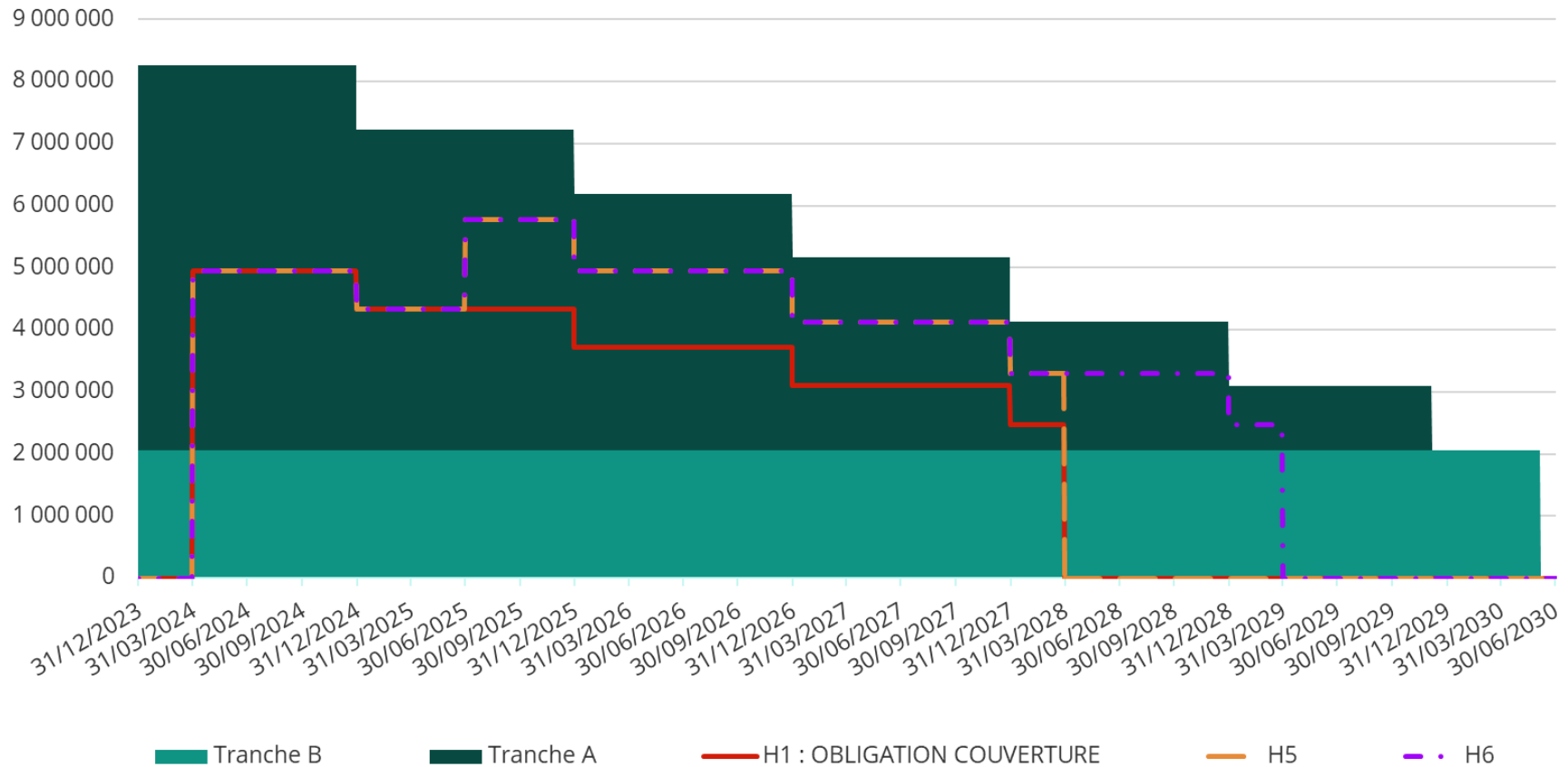
Données de marché (21/02/2024)



Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



Produits non recommandés

COUVERTURE	H1	H2
Valeur 1bp en EUR	1 571	3 312
Swap sans Floor	2,46%	2,45%
Swap avec Floor	2,59%	2,60%
Cap 0% annualisé	2,59%	2,60%

Les produits de couverture de taux d'intérêts sont nombreux. Il existe certains produits que nous ne recommandons pas ou plus pour différentes raisons, relatives à un problème d'efficacité ou de comptabilisation (parfois les deux sont liés) ou de rentabilité comparative. Des fiches « produits » sont disponibles en annexe de ce rapport afin de préciser les mécanismes et leurs avantages / inconvénients intrinsèques.

Voici une liste (non exhaustive) des produits que nous ne recommandons pas et les raisons :

▪ Swap de taux (simple et flooré) :

- Simple : toxique dans un contexte de taux négatif et donc peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs, ce qui implique d'enregistrer les variations de valeur liquidative du produit en résultat financier à chaque clôture
- Flooré : marge bancaire accrue pour un produit équivalent au Cap 0%, mais vendu plus cher la plupart du temps pour des raisons propres aux banques

▪ Cap 0% :

- Ne permet pas de bénéficier d'une baisse des taux car ce produit, très cher actuellement, fige intégralement les taux d'intérêts
- Nécessite plus de lignes de risques dans les banques
- C'est un produit que nous recommandions lorsque les Euribor étaient négatifs ou proches de zéro

▪ Tunnel d'options (achat de cap / vente de floor) :

- Ne garantit pas un taux plafond en cas de taux négatifs car le financement intègre déjà un plancher/floor à 0%, qui induit une hausse du taux de financement global en cas de baisse des taux Euribor en zone négative. A ce titre, le produit peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs (au même titre que le swap simple).

▪ Cap à barrière désactivante :

- Ne garantit pas un taux plafond, donc à ce titre n'est pas un produit de couverture et doit être considéré comme spéculatif par les CAC

▪ Cap à barrière activante :

- Marge bancaire accrue et produit intéressant sur des très gros montants seulement pour absorber les coûts bancaires additionnels

▪ Cap Spread (ex: achat de cap 1% / vente de cap 3%) :

- Ne garantit pas un taux plafond et n'est jamais un produit de couverture en cas de scénario de taux fortement défavorable, donc à ce titre peut être considéré comme spéculatif par les CAC.

Produits recommandés

Marge bancaire
estimée en points de
base (BP) incluse dans
les prix : **7 bps**

*Couverture la moins
chère possible selon
l'obligation de
couverture adossée à
votre crédit

** Voir slide suivante

COUVERTURE	H1	H2	H3	H4	H5	H6
Durée	4 ans	6,25 ans	4 ans	5 ans	4 ans	5 ans
Indice	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M
Notionnel départ	4 953 000	8 255 000	8 255 000	8 255 000	4 953 000	4 953 000
Notionnel au 30/06/2025	4 334 000	7 223 333	7 223 333	7 223 333	5 778 667	5 778 667
Début de période	30/03/2024	30/03/2024	30/03/2024	30/03/2024	30/03/2024	30/03/2024
Fin de période	30/03/2028	06/06/2030	30/03/2028	30/03/2029	30/03/2028	30/03/2029
Valeur 1bp en EUR	1 571	3 312	2 618	3 011	1 895	2 210

Prime d'option lissée						
Cap 2,5% annualisé	0,63%	0,68%	0,63%	0,66%	0,64%	0,65%
Taux financement Max	3,13%	3,18%	3,13%	3,16%	3,14%	3,15%

Cap 3% annualisé	0,41%	0,47%	0,41%	0,44%	0,42%	0,44%
Taux financement Max	3,41%	3,47%	3,41%	3,44%	3,42%	3,44%

Cap 3,5% annualisé	0,26%	0,32%	0,26%	0,30%	0,28%	0,31%
Taux financement Max	3,76%	3,82%	3,76%	3,80%	3,78%	3,81%

Cap 5,95% annualisé*	0,11%	-	-	-	-	-
Taux financement Max	6,06%					

Floor 1% annualisé**	0,15%	0,18%	0,15%	0,17%	0,17%	0,18%
Taux financement Max	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité

Prime des options en EUR						
Cap 2,5%	93 400	211 100	156 900	186 400	111 900	135 400
Cap 3%	60 800	144 900	102 200	125 200	74 200	92 500
Cap 3,5%	39 300	100 100	65 900	84 000	49 200	63 600
Cap 5,95%*	16 100	-	-	-	-	-
Floor 1%**	22 500	56 700	37 500	48 500	29 200	38 000

Cotations indicatives

Voir comparaison des profils de couverture en annexe.

Cotations indicatives sans marge bancaire ou avec marge bancaire estimée. Une marge bancaire non négociée se situe généralement entre 0,10% et 0,20%.

Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier ces prix significativement.

****Floor 1% : A noter que nous ne recommandons pas ce produit puisque le risque de perte est illimité car le financement est déjà flooré. En effet, le plancher du Tunnel doublonne celui du financement. Ceci engendre une perte en cas de baisse de taux ou de retour aux taux négatifs.
De plus, ce produit ne rentre pas dans le cadre de la comptabilité de couverture puisqu'il est considéré comme spéculatif.**

Indications pour comparer les cotations entre elles:

- Le taux de swap représente le taux de financement de la partie couverte de la dette (hors problème spécifique du floor en cas de taux négatifs).
- La prime annualisée du cap représente le coût à payer sur la durée pour bénéficier du plafond (strike). Le taux de financement global est alors plafonné à strike + prime annualisée. Le cap permet de bénéficier de taux Euribor plus faibles que le strike, pour autant que le strike soit supérieur au plancher inclus dans le financement couvert.
- En cas de revente du cap avant échéance, la prime lissée non payée reste due, mais de ce montant sera déduit la valeur résiduelle (mark to market / fair value) du cap, qui peut excéder le montant de la prime restant due (par exemple si les taux ont monté).

Illustration des paiements en prime lissée : H2 Cap 2,5%

Fixing	Début	Fin	Paie ment	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucement
26/03/2024	28/03/2024	28/06/2024	28/06/2024	8 255 000	13 431	-197 669
26/06/2024	28/06/2024	30/09/2024	30/09/2024	8 255 000	13 723	-183 947
26/09/2024	30/09/2024	30/12/2024	30/12/2024	8 255 000	13 285	-170 662
24/12/2024	30/12/2024	31/03/2025	31/03/2025	7 223 333	11 624	-159 038
27/03/2025	31/03/2025	30/06/2025	30/06/2025	7 223 333	11 624	-147 413
26/06/2025	30/06/2025	30/09/2025	30/09/2025	7 223 333	11 752	-135 661
26/09/2025	30/09/2025	30/12/2025	30/12/2025	7 223 333	11 624	-124 037
24/12/2025	30/12/2025	30/03/2026	30/03/2026	6 191 667	9 855	-114 182
26/03/2026	30/03/2026	30/06/2026	30/06/2026	6 191 667	10 074	-104 109
26/06/2026	30/06/2026	30/09/2026	30/09/2026	6 191 667	10 074	-94 035
28/09/2026	30/09/2026	30/12/2026	30/12/2026	6 191 667	9 964	-84 071
28/12/2026	30/12/2026	30/03/2027	30/03/2027	5 160 000	8 213	-75 858
24/03/2027	30/03/2027	30/06/2027	30/06/2027	5 160 000	8 395	-67 463
28/06/2027	30/06/2027	30/09/2027	30/09/2027	5 160 000	8 395	-59 068
28/09/2027	30/09/2027	30/12/2027	30/12/2027	5 160 000	8 304	-50 764
28/12/2027	30/12/2027	30/03/2028	30/03/2028	4 128 333	6 644	-44 120
28/03/2028	30/03/2028	30/06/2028	30/06/2028	4 128 333	6 717	-37 404
28/06/2028	30/06/2028	29/09/2028	29/09/2028	4 128 333	6 644	-30 760
27/09/2028	29/09/2028	29/12/2028	29/12/2028	4 128 333	6 644	-24 116
27/12/2028	29/12/2028	29/03/2029	29/03/2029	3 096 667	4 929	-19 188
27/03/2029	29/03/2029	29/06/2029	29/06/2029	3 096 667	5 038	-14 150
27/06/2029	29/06/2029	28/09/2029	28/09/2029	3 096 667	4 983	-9 166
26/09/2029	28/09/2029	06/12/2029	06/12/2029	2 065 000	2 520	-6 646
04/12/2029	06/12/2029	31/12/2029	31/12/2029	2 065 000	913	-5 733
27/12/2029	31/12/2029	29/03/2030	29/03/2030	2 065 000	3 214	-2 520
27/03/2030	29/03/2030	06/06/2030	06/06/2030	2 065 000	2 520	0

Prime lissée

0,68%



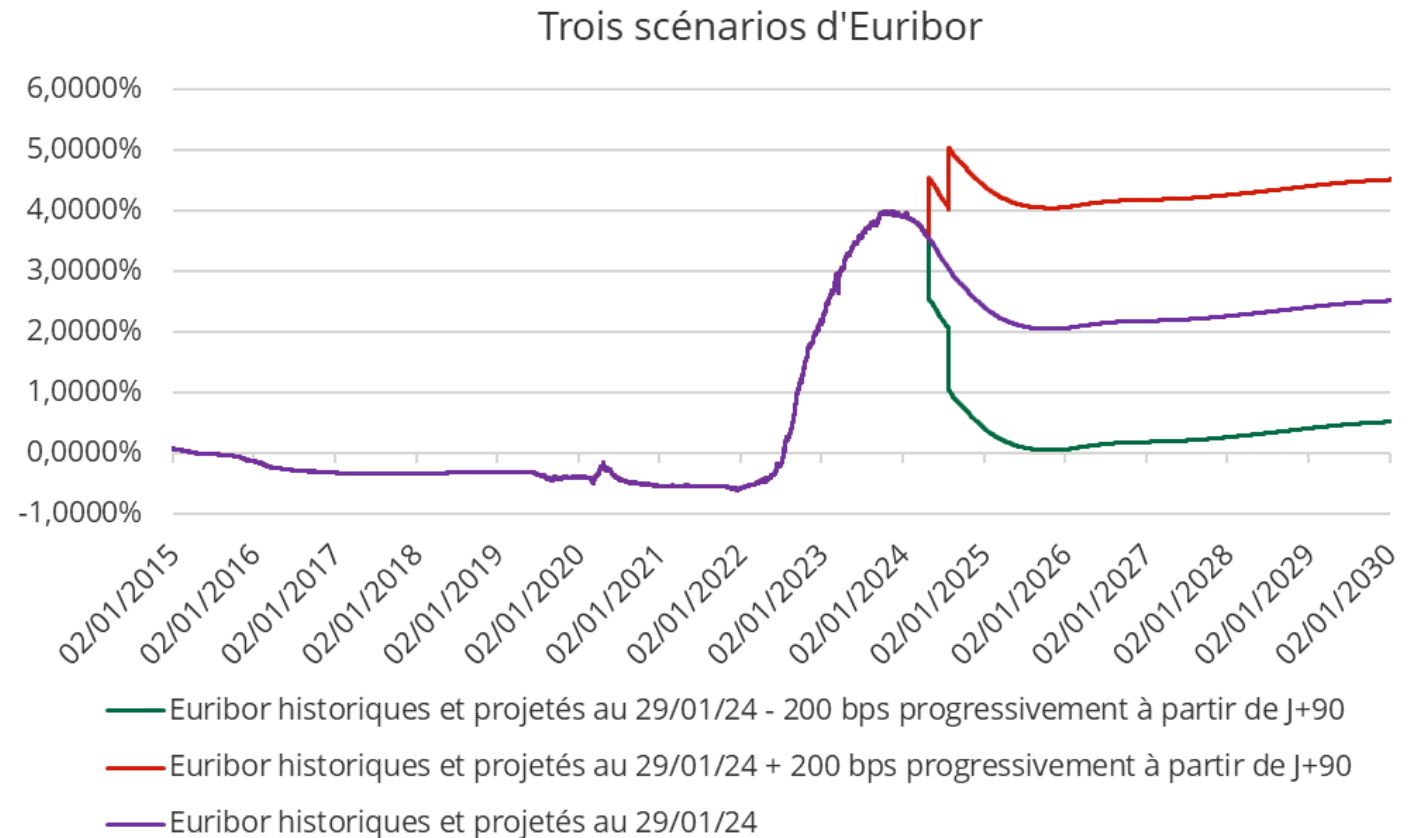
Total à payer

211 100

Simulation de frais financiers avec trois scénarios d'évolution des Euribor

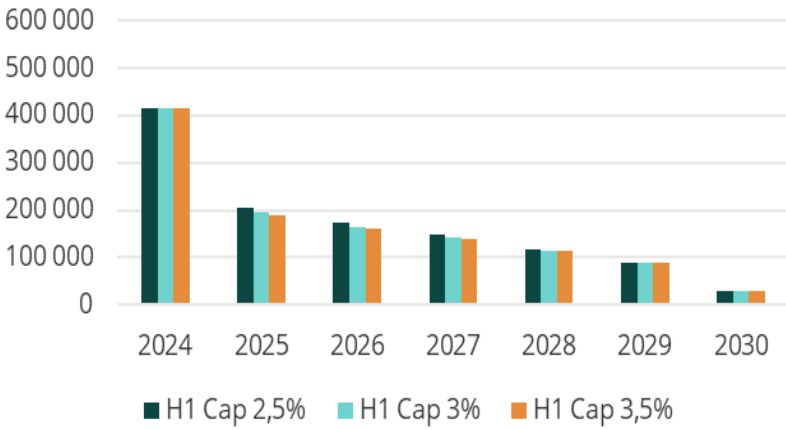
Toutes les simulations de frais financiers démarrent en **2024**.

Elles incluent la marge de crédit de **2,10%** (Tranche A), la marge de crédit de **2,60%** (Tranche B), l'impact de la variation des Euribor 3M et le coût de la couverture à mettre en place.

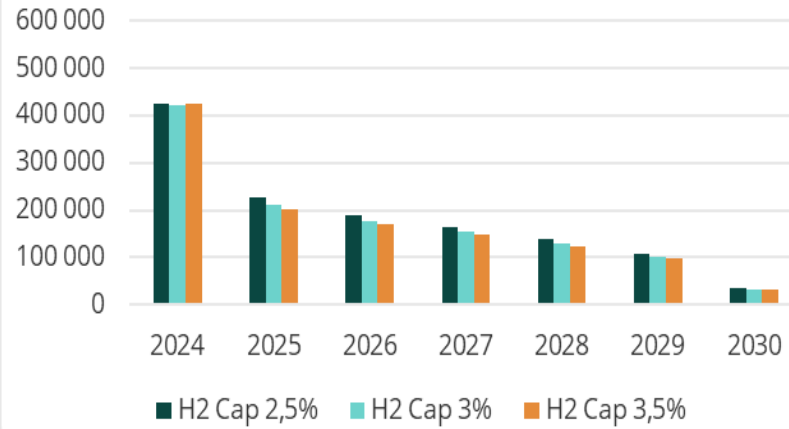


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés -2%

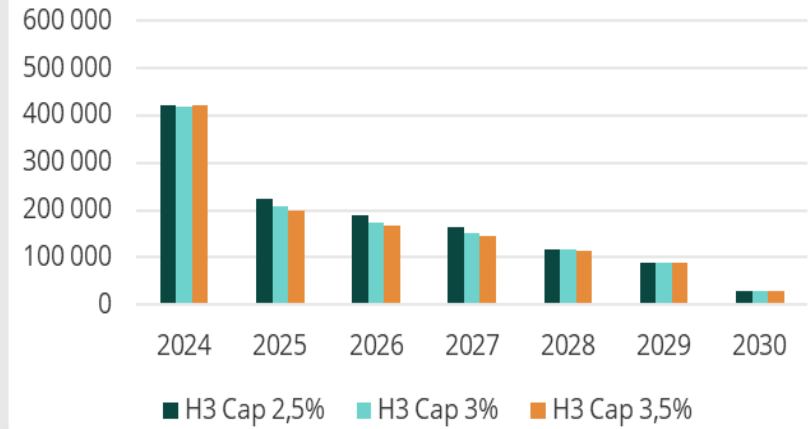
STRATEGIE H1



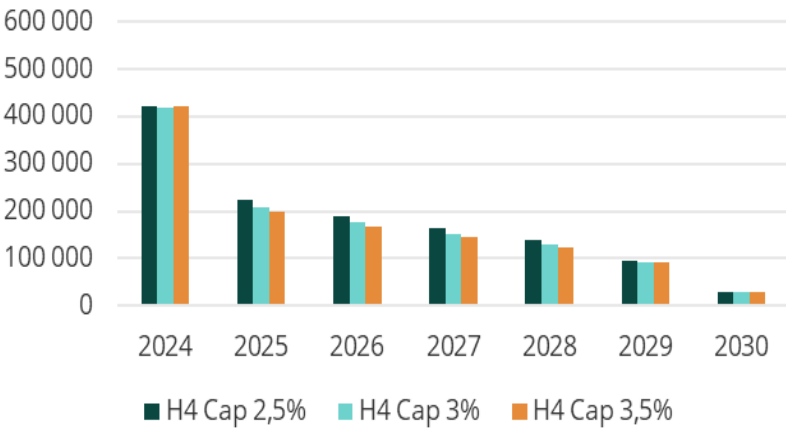
STRATEGIE H2



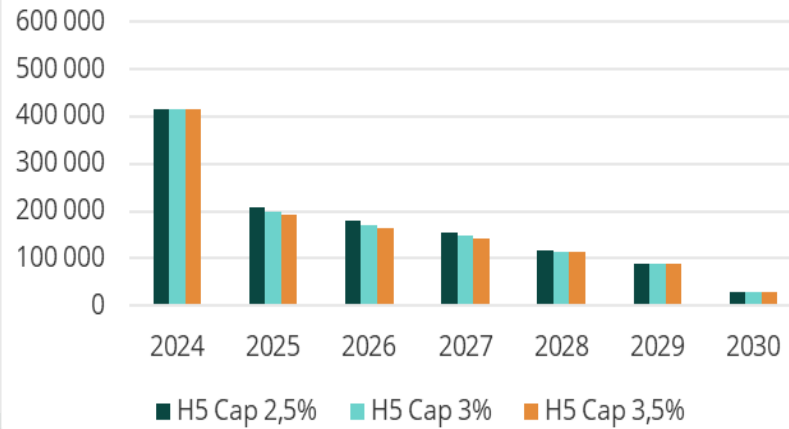
STRATEGIE H3



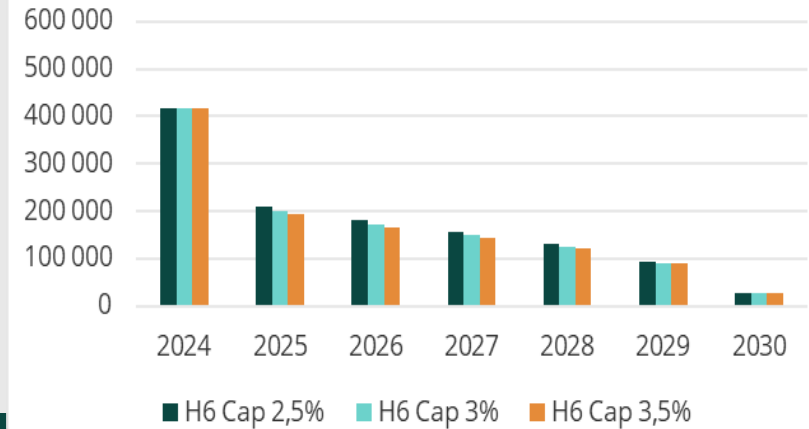
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

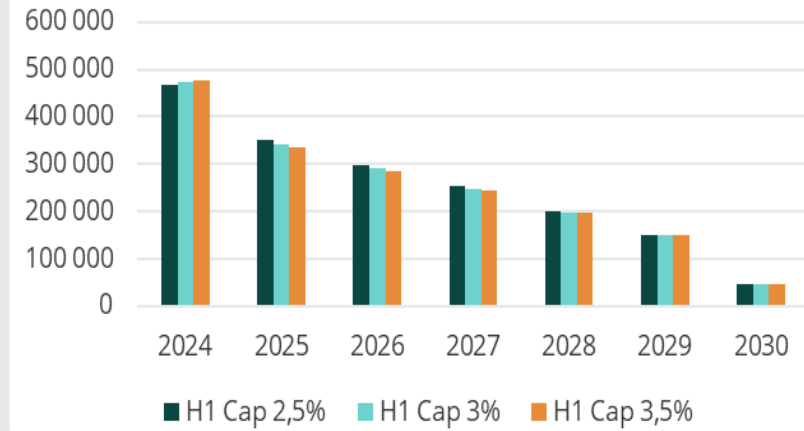


STRATEGIE H6

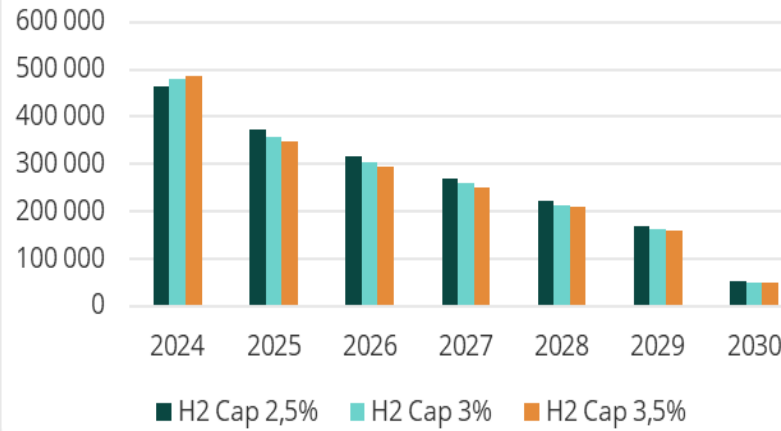


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés

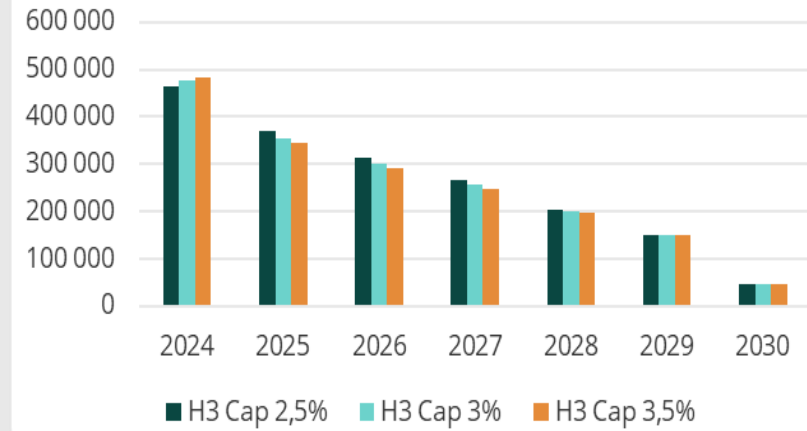
STRATEGIE H1



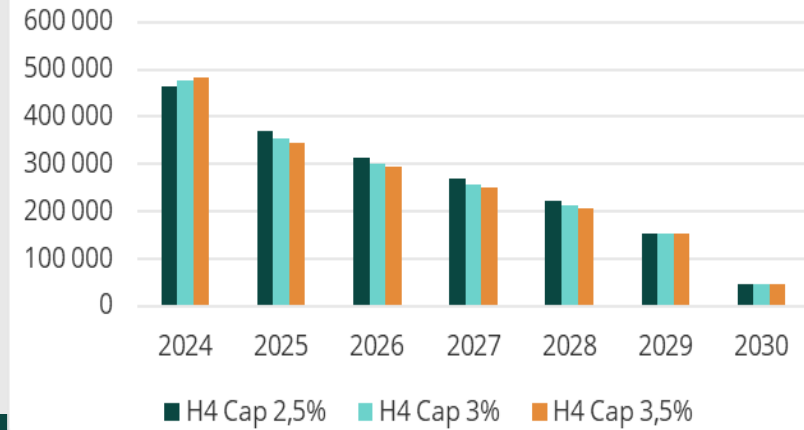
STRATEGIE H2



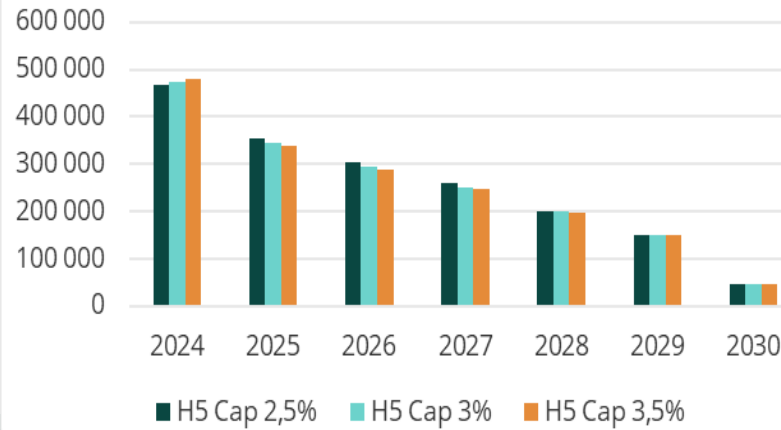
STRATEGIE H3



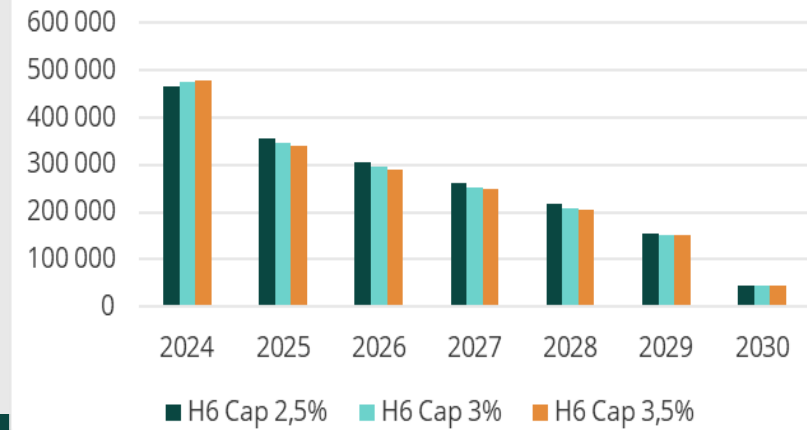
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

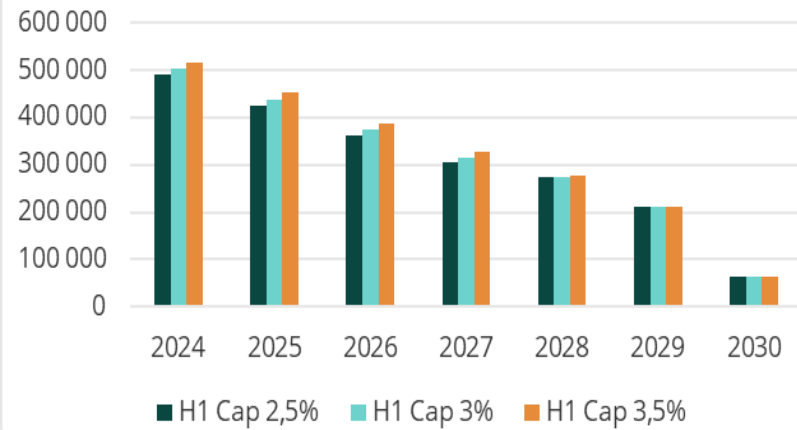


STRATEGIE H6

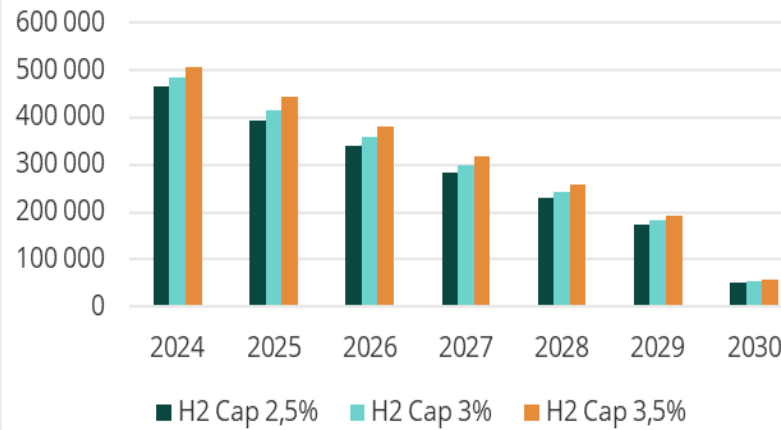


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés +2%

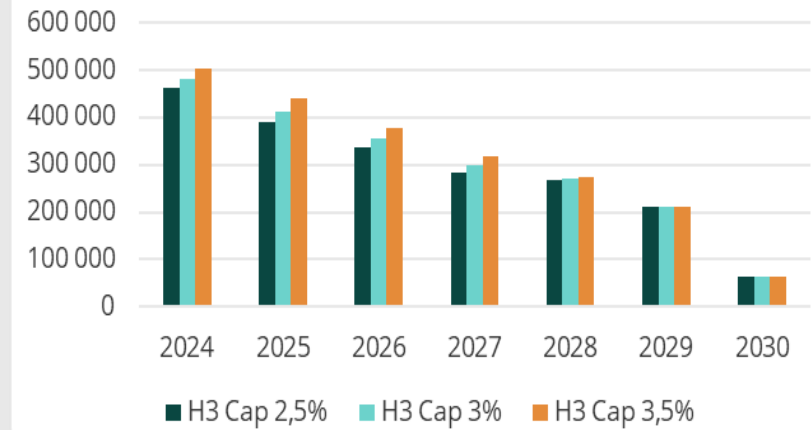
STRATEGIE H1



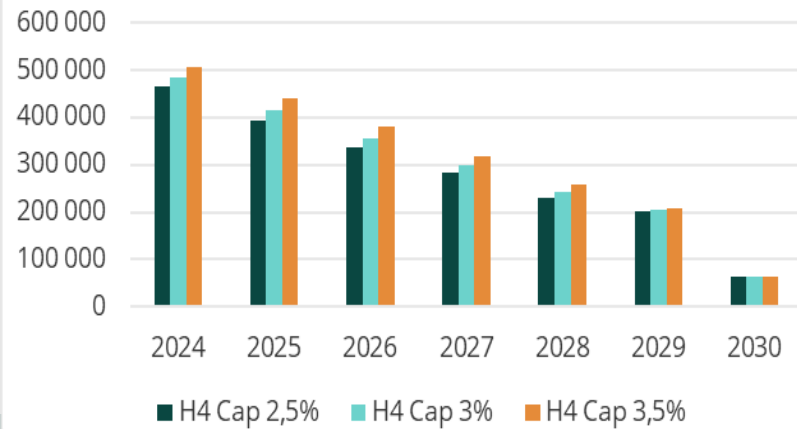
STRATEGIE H2



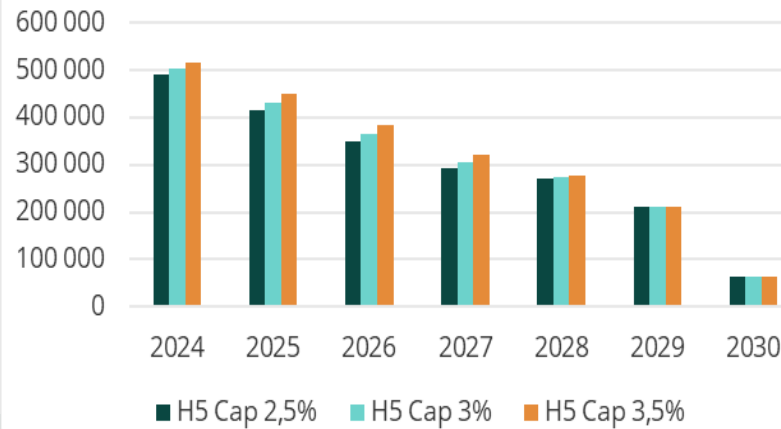
STRATEGIE H3



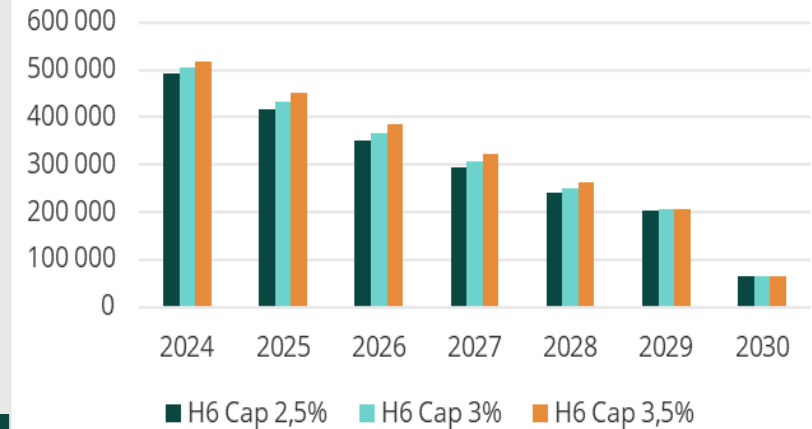
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

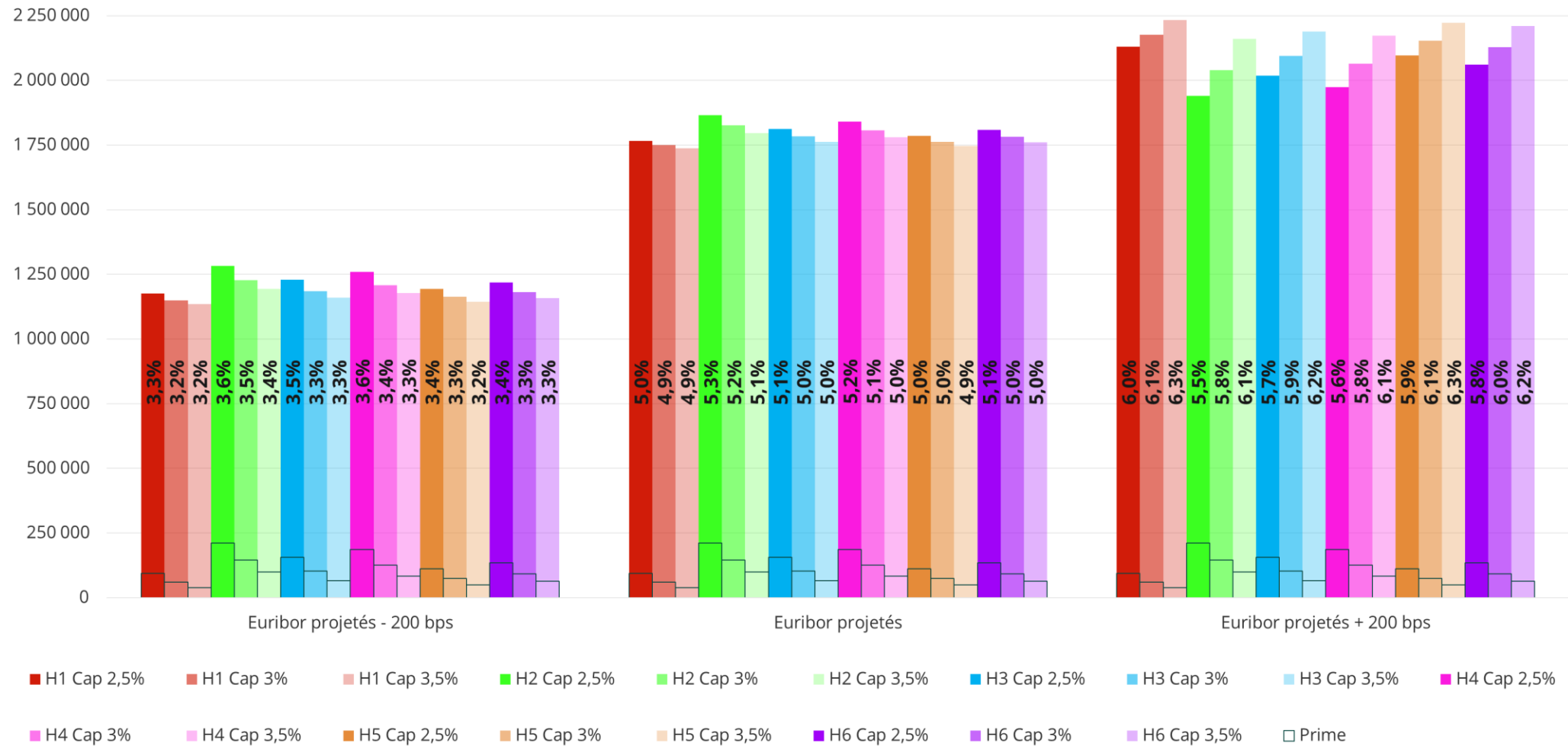


STRATEGIE H6



Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)



Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)

	STRATEGIE H1			STRATEGIE H2			STRATEGIE H3		
	H1 Cap 2,5%	H1 Cap 3%	H1 Cap 3,5%	H2 Cap 2,5%	H2 Cap 3%	H2 Cap 3,5%	H3 Cap 2,5%	H3 Cap 3%	H3 Cap 3,5%
Euribor projetés - 200 bps	1 175 871	1 149 600	1 134 429	1 283 510	1 227 858	1 193 606	1 229 310	1 185 158	1 159 406
Euribor projetés	1 766 216	1 749 607	1 737 026	1 865 426	1 826 138	1 796 202	1 811 486	1 783 438	1 762 002
Euribor projetés + 200 bps	2 131 119	2 177 066	2 234 113	1 939 757	2 039 163	2 159 969	2 017 673	2 093 886	2 188 498

	STRATEGIE H4			STRATEGIE H5			STRATEGIE H6		
	H4 Cap 2,5%	H4 Cap 3%	H4 Cap 3,5%	H5 Cap 2,5%	H5 Cap 3%	H5 Cap 3,5%	H6 Cap 2,5%	H6 Cap 3%	H6 Cap 3,5%
Euribor projetés - 200 bps	1 258 810	1 208 158	1 177 506	1 194 371	1 163 000	1 144 329	1 217 871	1 181 300	1 158 729
Euribor projetés	1 840 986	1 806 438	1 780 102	1 784 716	1 763 007	1 746 926	1 808 216	1 781 307	1 761 326
Euribor projetés + 200 bps	1 974 591	2 063 942	2 173 293	2 096 122	2 153 194	2 222 966	2 061 556	2 129 139	2 210 722

Tableaux d'amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	Tranche A		Tranche B		TOTAL DETTE	% DETTE TOTALE
				Amort.	CRD	Amort.	CRD		
04/12/2023	06/12/2023	29/12/2023	29/12/2023	0	6 190 000	0	2 065 000	8 255 000	
27/12/2023	29/12/2023	28/03/2024	28/03/2024	0	6 190 000	0	2 065 000	8 255 000	
26/03/2024	28/03/2024	28/06/2024	28/06/2024	0	6 190 000	0	2 065 000	8 255 000	60%
26/06/2024	28/06/2024	30/09/2024	30/09/2024	0	6 190 000	0	2 065 000	8 255 000	60%
26/09/2024	30/09/2024	30/12/2024	30/12/2024	0	6 190 000	0	2 065 000	8 255 000	60%
24/12/2024	30/12/2024	31/03/2025	31/03/2025	1 031 667	5 158 333	0	2 065 000	7 223 333	60%
27/03/2025	31/03/2025	30/06/2025	30/06/2025	0	5 158 333	0	2 065 000	7 223 333	60%
26/06/2025	30/06/2025	30/09/2025	30/09/2025	0	5 158 333	0	2 065 000	7 223 333	60%
26/09/2025	30/09/2025	30/12/2025	30/12/2025	0	5 158 333	0	2 065 000	7 223 333	60%
24/12/2025	30/12/2025	30/03/2026	30/03/2026	1 031 667	4 126 667	0	2 065 000	6 191 667	60%
26/03/2026	30/03/2026	30/06/2026	30/06/2026	0	4 126 667	0	2 065 000	6 191 667	60%
26/06/2026	30/06/2026	30/09/2026	30/09/2026	0	4 126 667	0	2 065 000	6 191 667	60%
28/09/2026	30/09/2026	30/12/2026	30/12/2026	0	4 126 667	0	2 065 000	6 191 667	60%
28/12/2026	30/12/2026	30/03/2027	30/03/2027	1 031 667	3 095 000	0	2 065 000	5 160 000	60%
24/03/2027	30/03/2027	30/06/2027	30/06/2027	0	3 095 000	0	2 065 000	5 160 000	60%

Tableaux d'amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	Tranche A		Tranche B		TOTAL DETTE	% DETTE TOTALE
				Amort.	CRD	Amort.	CRD		
28/06/2027	30/06/2027	30/09/2027	30/09/2027	0	3 095 000	0	2 065 000	5 160 000	60%
28/09/2027	30/09/2027	30/12/2027	30/12/2027	0	3 095 000	0	2 065 000	5 160 000	60%
28/12/2027	30/12/2027	30/03/2028	30/03/2028	1 031 667	2 063 333	0	2 065 000	4 128 333	60%
28/03/2028	30/03/2028	30/06/2028	30/06/2028	0	2 063 333	0	2 065 000	4 128 333	
28/06/2028	30/06/2028	29/09/2028	29/09/2028	0	2 063 333	0	2 065 000	4 128 333	
27/09/2028	29/09/2028	29/12/2028	29/12/2028	0	2 063 333	0	2 065 000	4 128 333	
27/12/2028	29/12/2028	29/03/2029	29/03/2029	1 031 667	1 031 667	0	2 065 000	3 096 667	
27/03/2029	29/03/2029	29/06/2029	29/06/2029	0	1 031 667	0	2 065 000	3 096 667	
27/06/2029	29/06/2029	28/09/2029	28/09/2029	0	1 031 667	0	2 065 000	3 096 667	
26/09/2029	28/09/2029	06/12/2029	06/12/2029	0	1 031 667	0	2 065 000	3 096 667	
04/12/2029	06/12/2029	31/12/2029	31/12/2029	1 031 667	0	0	2 065 000	2 065 000	
27/12/2029	31/12/2029	29/03/2030	29/03/2030	0	0	0	2 065 000	2 065 000	
27/03/2030	29/03/2030	06/06/2030	06/06/2030	0	0	0	2 065 000	2 065 000	
04/06/2030	06/06/2030	28/06/2030	28/06/2030	0	0	2 065 000	0	0	
Période brisée									

Tableaux d’amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	Minimum restant à couvrir	H2	H3	H4	H5	H6
26/03/2024	28/03/2024	28/06/2024	28/06/2024	4 953 000	4 953 000	8 255 000	8 255 000	8 255 000	4 953 000	4 953 000
26/06/2024	28/06/2024	30/09/2024	30/09/2024	4 953 000	4 953 000	8 255 000	8 255 000	8 255 000	4 953 000	4 953 000
26/09/2024	30/09/2024	30/12/2024	30/12/2024	4 953 000	4 953 000	8 255 000	8 255 000	8 255 000	4 953 000	4 953 000
24/12/2024	30/12/2024	31/03/2025	31/03/2025	4 334 000	4 334 000	7 223 333	7 223 333	7 223 333	4 334 000	4 334 000
27/03/2025	31/03/2025	30/06/2025	30/06/2025	4 334 000	4 334 000	7 223 333	7 223 333	7 223 333	4 334 000	4 334 000
26/06/2025	30/06/2025	30/09/2025	30/09/2025	4 334 000	4 334 000	7 223 333	7 223 333	7 223 333	5 778 667	5 778 667
26/09/2025	30/09/2025	30/12/2025	30/12/2025	4 334 000	4 334 000	7 223 333	7 223 333	7 223 333	5 778 667	5 778 667
24/12/2025	30/12/2025	30/03/2026	30/03/2026	3 715 000	3 715 000	6 191 667	6 191 667	6 191 667	4 953 333	4 953 333
26/03/2026	30/03/2026	30/06/2026	30/06/2026	3 715 000	3 715 000	6 191 667	6 191 667	6 191 667	4 953 333	4 953 333
26/06/2026	30/06/2026	30/09/2026	30/09/2026	3 715 000	3 715 000	6 191 667	6 191 667	6 191 667	4 953 333	4 953 333
28/09/2026	30/09/2026	30/12/2026	30/12/2026	3 715 000	3 715 000	6 191 667	6 191 667	6 191 667	4 953 333	4 953 333
28/12/2026	30/12/2026	30/03/2027	30/03/2027	3 096 000	3 096 000	5 160 000	5 160 000	5 160 000	4 128 000	4 128 000
24/03/2027	30/03/2027	30/06/2027	30/06/2027	3 096 000	3 096 000	5 160 000	5 160 000	5 160 000	4 128 000	4 128 000

Tableaux d'amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	Minimum restant à couvrir	H2	H3	H4	H5	H6
28/06/2027	30/06/2027	30/09/2027	30/09/2027	3 096 000	3 096 000	5 160 000	5 160 000	5 160 000	4 128 000	4 128 000
28/09/2027	30/09/2027	30/12/2027	30/12/2027	3 096 000	3 096 000	5 160 000	5 160 000	5 160 000	4 128 000	4 128 000
28/12/2027	30/12/2027	30/03/2028	30/03/2028	2 477 000	2 477 000	4 128 333	4 128 333	4 128 333	3 302 667	3 302 667
28/03/2028	30/03/2028	30/06/2028	30/06/2028	0	0	4 128 333	0	4 128 333	0	3 302 667
28/06/2028	30/06/2028	29/09/2028	29/09/2028	0	0	4 128 333	0	4 128 333	0	3 302 667
27/09/2028	29/09/2028	29/12/2028	29/12/2028	0	0	4 128 333	0	4 128 333	0	3 302 667
27/12/2028	29/12/2028	29/03/2029	29/03/2029	0	0	3 096 667	0	3 096 667	0	2 477 333
27/03/2029	29/03/2029	29/06/2029	29/06/2029	0	0	3 096 667	0	0	0	0
27/06/2029	29/06/2029	28/09/2029	28/09/2029	0	0	3 096 667	0	0	0	0
26/09/2029	28/09/2029	06/12/2029	06/12/2029	0	0	2 065 000	0	0	0	0
04/12/2029	06/12/2029	31/12/2029	31/12/2029	0	0	2 065 000	0	0	0	0
27/12/2029	31/12/2029	29/03/2030	29/03/2030	0	0	2 065 000	0	0	0	0
27/03/2030	29/03/2030	06/06/2030	06/06/2030	0	0	2 065 000	0	0	0	0
04/06/2030	06/06/2030	28/06/2030	28/06/2030	0	0	0	0	0	0	0
Période brisée										

Etapes suivantes

Finaliser un choix de stratégie et lancer l'appel d'offres avec les banques.

Choisir la banque de couverture et travailler sur la documentation et les lignes de risque.

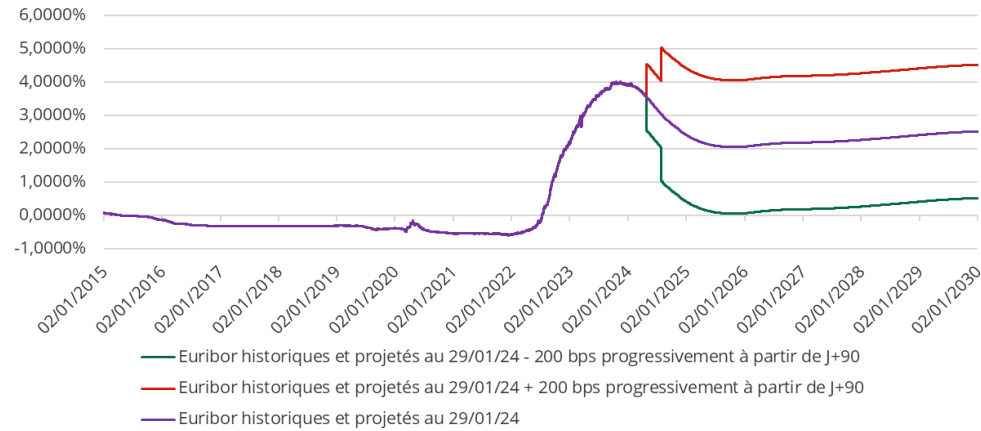
Organiser la transaction.

Annexes

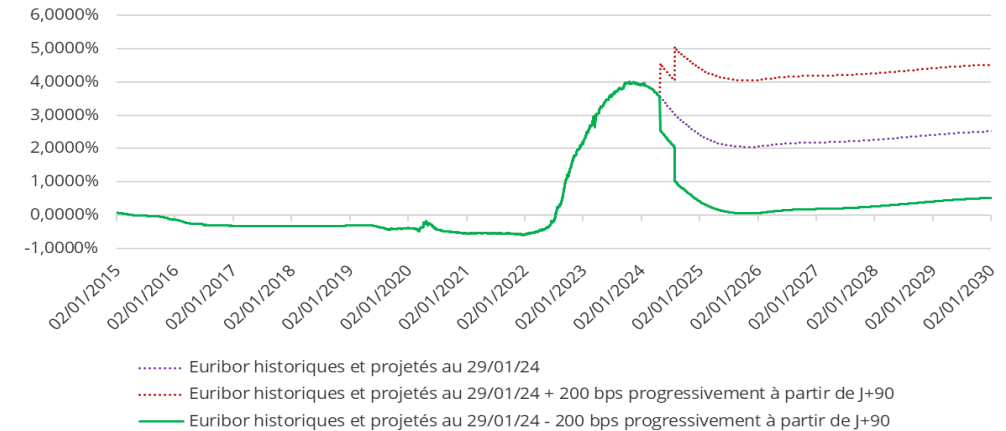
- Courbes des Euribor utilisées pour les simulations de frais financiers
- Clauses contractuelles
- Fiches produits

Courbes des Euribor utilisées pour les simulations de frais financiers

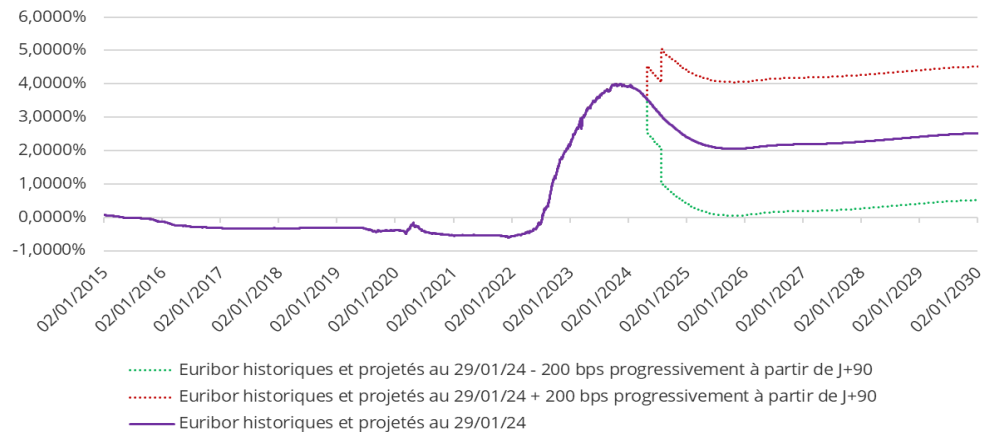
Trois scénarios d'Euribor



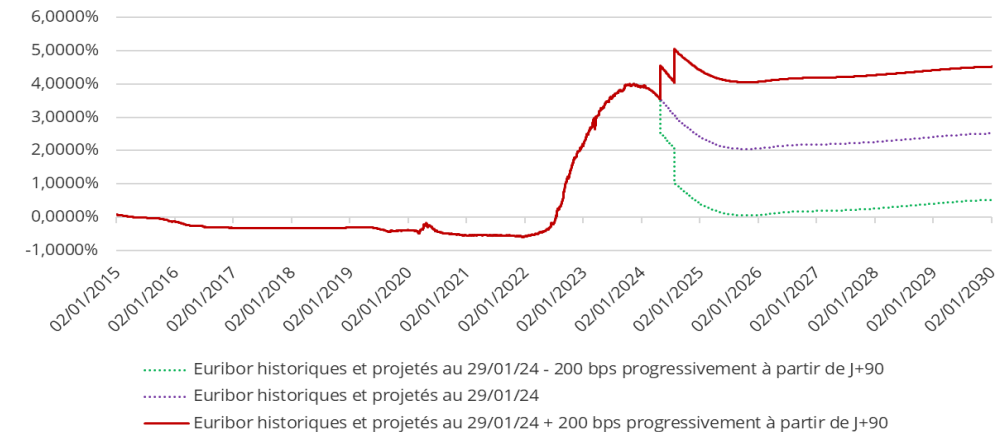
Courbe des Euribor projetés - 200 bps



Courbe des Euribor projetés



Courbe des Euribor projetés + 200 bps



Clauses contractuelles

Financement

CONTRAT DE CREDITS CREDIT D'ACQUISITION ET DE REFINANCEMENT 8.255.000 € TRANCHE A 6.190.000 € TRANCHE B 2.065.000 € CREDIT RENOUEVABLE 2.500.000 € EN DATE DU 6 DECEMBRE 2023 ENTRE ORIGAMI <i>Emprunteur A</i> <i>Caution</i> ET COFARIM <i>Emprunteur B</i> ET CRÉDIT LYONNAIS <i>Agent</i> <i>Agent ESG</i> <i>Coordinateur ESG</i> <i>Agent des Sûretés</i> <i>Arrangeur Mandaté</i> ET CREDIT LYONNAIS BNP PARIBAS CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE-EST CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE RHONE ALPES <i>Prêteurs</i> <i>Le Contrat est soumis à l'ensemble des termes et conditions de la Convention de Subordination</i>	3.1.1 Mise à disposition de la Tranche A et de la Tranche B du Crédit d'Acquisition et de Refinancement La Tranche A et la Tranche B du Crédit d'Acquisition et de Refinancement seront mises à disposition de l'Emprunteur A par les Prêteurs en un seul Tirage à la Date de Réalisation à hauteur (i) de six millions cent quatre-vingt-dix mille euros (6.190.000 €) en ce qui concerne la Tranche A et (ii) de deux millions soixante-cinq mille euros (2.065.000 €) en ce qui concerne la Tranche B, sous réserve de la réalisation des Conditions Préalables visées à l'Article 13 (<i>Conditions préalables</i>) et de la réception par l'Agent de l'Avis de Tirage adressé par l'Emprunteur A au plus tard à 11h00 (heure de Paris) deux (2) Jours Ouvrés avant la Date de Réalisation. À réception de l'Avis de Tirage, l'Agent communiquera sans délai aux Prêteurs la teneur de cet Avis de Tirage. 3.1.2 Utilisation de la Tranche A et de la Tranche B du Crédit d'Acquisition et de Refinancement Le montant du Tirage au titre de la Tranche A et de la Tranche B du Crédit d'Acquisition et de Refinancement sera utilisé par l'Emprunteur A dans son intégralité en vue de financer partiellement le Prix d'Acquisition des Titres Cédés, les Frais d'Acquisition, et le financement du remboursement de l'Endettement Existant Refinancé à travers la mise à disposition de la Cible de l'Avance en Compte Courant.
---	---

Clauses contractuelles

Remboursement

7.1 Remboursement de la Tranche A

L'Emprunteur A remboursera à l'Agent pour le compte de chaque Prêteur, le montant mis à sa disposition au titre de la Tranche A en euros, aux différentes Dates de Remboursement indiquées ci-après, et conformément à l'échéancier suivant :

Dates de Remboursement	Montant de la Tranche A devant faire l'objet d'un remboursement (en euros)
30 décembre 2024	1.031.666,66
30 décembre 2025	1.031.666,66
30 décembre 2026	1.031.666,66
30 décembre 2027	1.031.666,66
30 décembre 2028	1.031.666,66
6 décembre 2029	1.031.666,70

À la Date Finale de Remboursement de la Tranche A, l'Emprunteur A devra avoir payé à l'Agent pour le compte de chaque Prêteur, l'ensemble des sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, commissions, frais et accessoires au titre du Contrat se rapportant à la Tranche A.

En cas de modification de l'échéancier de remboursement ci-dessus pour quelque cause que ce soit et notamment, en cas de remboursement anticipé partiel de l'Encours de la Tranche A dans les conditions prévues au Contrat, l'Agent fournira à l'Emprunteur A un nouvel échéancier de remboursement de l'Encours de la Tranche A intégrant lesdites modifications.

7.2 Remboursement de la Tranche B

L'Emprunteur A remboursera à l'Agent pour le compte de chaque Prêteur, le montant de la Tranche B mis à sa disposition en euros, à la Date Finale de Remboursement de la Tranche B, date à laquelle l'Emprunteur A devra avoir payé à l'Agent pour le compte de chaque Prêteur, l'ensemble des sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, commissions, frais et accessoires au titre du Contrat se rapportant à la Tranche B.

7.3 Remboursement du Crédit Renouvelable

- (i) L'Emprunteur B remboursera à l'Agent, pour le compte de chaque Prêteur, à la Date de Paiement d'Intérêts applicable à l'Avance concernée, le montant en principal de chaque Avance mise à sa disposition à la Date de Mise à Disposition concernée, y compris au moyen d'une nouvelle Avance ou du renouvellement d'une Avance existante sous réserve des conditions visées à l'Article 13 (*Conditions préalables*) ; étant entendu que la somme de l'Encours des Avances (exigibles ou non) et des intérêts, frais et accessoires exigibles et non payés par l'Emprunteur B au titre des Avances, devra être ramenée et maintenue à zéro (0) au moins une fois par exercice social, à compter de l'exercice social débutant le 1^{er} juillet 2023, pendant une durée minimum de trente (30) jours calendaires consécutifs au titre de chaque exercice social (la "**Période de Réduction**") ; étant convenu qu'une durée minimum de trois (3) mois devra séparer deux Périodes de Réduction consécutives.
- (ii) Sauf indication contraire, tout montant ayant fait l'objet d'un remboursement à l'échéance d'une Avance au titre du Crédit Renouvelable pourra être réemprunté conformément aux stipulations du présent Contrat.
- (iii) À la Date Finale de Remboursement du Crédit Renouvelable, l'Emprunteur B devra avoir remboursé aux Prêteurs l'intégralité des sommes dues en principal et payé tous intérêts, tous intérêts de retard, tous frais et accessoires et sommes quelconques dues et exigibles au titre du Crédit Renouvelable.

"Date Finale de Remboursement de la Tranche A" signifie le 6 décembre 2029.

"Date Finale de Remboursement de la Tranche B" signifie le 6 juin 2030.

"Date Finale de Remboursement du Crédit Renouvelable" signifie au plus tard le 6 décembre 2026, ou toute autre date convenue conformément aux stipulations de l'Article 3.2.5 (*Option de prorogation de la Date de Remboursement Finale du Crédit Renouvelable*).

Clauses contractuelles

Intérêts

5.1.1 Taux d'intérêt applicable à la Tranche A et à la Tranche B du Crédit d'Acquisition et de Refinancement

(a) L'Emprunteur A devra payer sur l'Encours de la Tranche A, des intérêts en euros, à chaque Date de Paiement d'Intérêts, au taux annuel déterminé par l'Agent comme la somme :

- (i) de l'EURIBOR applicable à la Période d'Intérêts concernée ;
- (ii) de la Marge Applicable à la Tranche A ; et
- (iii) des Coûts Obligatoires, le cas échéant.

Les intérêts seront calculés pour le nombre exact de jours écoulés et sur la base d'une année de trois cent soixante (360) jours.

(b) L'Emprunteur A devra payer sur l'Encours de la Tranche B, des intérêts en euros, à chaque Date de Paiement d'Intérêts, au taux annuel déterminé par l'Agent comme la somme :

- (i) de l'EURIBOR applicable à la Période d'Intérêts concernée ;
- (ii) de la Marge Applicable à la Tranche B ; et
- (iii) des Coûts Obligatoires, le cas échéant.

Les intérêts seront calculés pour le nombre exact de jours écoulés et sur la base d'une année de trois cent soixante (360) jours.

5.1.2 Périodes d'Intérêts au titre du Crédit d'Acquisition et de Refinancement

(a) Sans préjudice des stipulations du paragraphe (b) ci-dessous, les Périodes d'Intérêt au titre de la Tranche A et au titre de la Tranche B du Crédit d'Acquisition et de Refinancement auront une durée de trois (3) mois ou toute autre durée spécifiée par l'Emprunteur A et acceptée par l'Agent agissant sur instruction de la Majorité des Prêteurs ; étant convenu que la première Période d'Intérêts applicable à la Tranche A et à la Tranche B aura une durée qui commence à la Date de Réalisation et qui se termine le 30 décembre 2023, étant précisé qu'en ce qui concerne (i) la Tranche A, la dernière période d'intérêt débutera le 1^{er} octobre 2029 (inclus) et se terminera le 6 décembre 2029 (inclus) et (ii) pour la Tranche

B, la dernière période d'intérêt débutera le 31 mars 2030 (inclus) et se terminera le 6 juin 2030 (inclus).

5.2.2 Périodes d'Intérêts au titre du Crédit Renouvelable

Toute Période d'Intérêts retenue pour le calcul des intérêts et déterminée par la Notice d'Utilisation concernée, aura une durée d'un (1) mois, de trois (3) mois ou de six (6) mois commençant à la Date de Mise à Disposition de l'Avance concernée (incluse) ou toute autre Période d'Intérêts convenue d'un commun accord entre l'Emprunteur B et l'Agent (agissant sur instructions de la Majorité des Prêteurs), étant entendu que :

- (a) qu'aucun intérêt ne sera dû par l'Emprunteur B deux fois pour le même jour au titre de la même Avance ;
- (b) une Avance ne pourra avoir qu'une seule Période d'Intérêts ;
- (c) la dernière Période d'Intérêts se terminera à la Date Finale de Remboursement du Crédit Renouvelable.

(iii) Nonobstant les autres stipulations du présent Article 5.4, la Marge Applicable à la Tranche A sera égale à deux virgule dix pour cent (2,10 %) l'an, la Marge Applicable à la Tranche B sera égale à deux virgule cinquante pour cent (2,60 %) et la Marge Applicable au Crédit Renouvelable sera égale à un virgule soixante pour cent (1,60 %) l'an à chaque fois qu'un Cas d'Exigibilité Anticipée est survenu, et ce, jusqu'à ce que ce Cas d'Exigibilité Anticipée cesse (le niveau des Marges, selon le cas, étant alors rétabli au niveau déterminé en fonction du Ratio de Levier Financier figurant sur le Certificat remis à l'Agent à compter du premier Jour Ouvré de la Période d'Intérêts suivant celle au cours de laquelle il est constaté par l'Agent que le Cas d'Exigibilité a été remédié), à charge pour les Emprunteurs de démontrer à l'Agent qu'il a été remédié à ce Cas d'Exigibilité Anticipée ou qu'il a disparu ou qu'il a fait l'objet d'une renonciation de la part de l'Agent agissant sur instruction de la Majorité des Prêteurs ; les Marges susvisées étant applicables immédiatement à compter de la survenance d'un Cas d'Exigibilité Anticipée, étant précisé que dans ce cas (A) l'Agent devra en aviser promptement l'Emprunteur A et (B) les intérêts pour la Période d'Intérêts en cours seront calculés par l'Agent sur une base *prorata temporis*.

Clauses contractuelles

Intérêts

Colonne A	Colonne B	Colonne C	Colonne D
Niveau du Ratio de Levier Financier ("R1")	Marge Applicable à la Tranche A	Marge Applicable à la Tranche B	Marge Applicable au Crédit Renouvelable
$R1 \geq 3,00$	2,10 % l'an	2,60 % l'an	1,60 % l'an
$3,00 > R1 \geq 2,50$	1,95 % l'an	2,45 % l'an	1,45 % l'an
$2,50 > R1 \geq 2,00$	1,70 % l'an	2,30 % l'an	1,30 % l'an
$R1 < 2,00$	1,55 % l'an	2,15 % l'an	1,15 % l'an

"Marges" signifie la Marge Applicable à la Tranche A, la Marge Applicable à la Tranche B et la Marge Applicable au Crédit Renouvelable, et une "Marge" signifie l'une quelconque d'entre elles.

"Marge Applicable à la Tranche A" signifie la marge prise en compte pour le calcul des intérêts dus au titre de l'Encours de la Tranche A, soit deux virgule dix pour cent (2,10 %) l'an, ou un pourcentage inférieur déterminé conformément aux stipulations des Articles 5.4 (Ajustement des Marges) et 5.5 (Ajustement des Marges ESG).

"Marge Applicable à la Tranche B" signifie la marge prise en compte pour le calcul des intérêts dus au titre de l'Encours de la Tranche B, soit deux virgule soixante pour cent (2,60 %) l'an, ou un pourcentage inférieur déterminé conformément aux stipulations des Articles 5.4 (Ajustement des Marges) et 5.5 (Ajustement des Marges ESG).

"Marge Applicable au Crédit Renouvelable" signifie la marge prise en compte pour le calcul des intérêts dus au titre du Crédit Renouvelable, soit un virgule soixante pour cent (1,60 %) l'an.

5.2.2 Périodes d'Intérêts au titre du Crédit Renouvelable

Toute Période d'Intérêts retenue pour le calcul des intérêts et déterminée par la Notice d'Utilisation concernée, aura une durée d'un (1) mois, de trois (3) mois ou de six (6) mois commençant à la Date de Mise à Disposition de l'Avance concernée (incluse) ou toute autre Période d'Intérêts convenue d'un commun accord entre l'Emprunteur B et l'Agent (agissant sur instructions de la Majorité des Prêteurs), étant entendu que :

- (a) qu'aucun intérêt ne sera dû par l'Emprunteur B deux fois pour le même jour au titre de la même Avance ;
- (b) une Avance ne pourra avoir qu'une seule Période d'Intérêts ;
- (c) la dernière Période d'Intérêts se terminera à la Date Finale de Remboursement du Crédit Renouvelable.

Dans le cas où la valeur de l'Euribor pour la durée convenue ou de tout autre taux mentionné ci-dessus serait inférieure à zéro (0), elle sera réputée être égale à zéro (0).

ii. s'il n'existe pas de taux de remplacement applicable tel que désigné au paragraphe i. ci-dessus, l'Eurosystem Deposit Facility Rate (EDFR) augmenté d'un écart représentant la médiane de la différence quotidienne entre l'€STR et l'EDFR sur une période de 5 ans prenant fin, au plus tard, à la Date de l'Événement Affectant l'€STR.

Dans le cas où la valeur de l'€STR ou de tout autre taux mentionné ci-dessus serait inférieure à zéro (0), elle sera réputée être égale à zéro (0).

Clauses contractuelles

Défaut croisé

(d) Défaut croisé

- (i) la survenance de tout défaut de paiement au titre de tout Endettement Financier (autre que les Crédits Senior et autre qu'un Endettement Financier au titre d'un Document de Financement Subordonné) d'un Emprunteur ou de la Caution ou d'un membre du Groupe, et une fois expiré les délais de régularisation dont il(s) bénéficierai(en)t, et des éventuelles renonciations ou des éventuels aménagements consentis par l'établissement de crédit (ou les établissements de crédit) concerné(s) au titre dudit Endettement Financier ;
- (ii) la survenance de tout cas de défaut (autre qu'un cas de défaut de paiement) (dûment notifié à l'Emprunteur concerné ou à la Caution ou à la Filiale concerné(e), selon le cas) ou la déclaration de l'exigibilité anticipée ou l'annulation anticipée de tout engagement au titre de l'Endettement Existant Non Refinancé ou de tout Endettement Financier (autre que les Crédits Senior et autre qu'un Endettement Financier au titre d'un Document de Financement Subordonné) d'un Emprunteur ou de la Caution ou d'un membre du Groupe, pour un montant unitaire ou consolidé à tout moment au niveau du Groupe supérieur à cinquante mille euros (50.000 €) (ou sa contre-valeur en tout autre devise, le cas échéant), et une fois expiré les délais de régularisation dont il(s) bénéficierai(en)t, et des éventuelles renonciations ou des éventuels

- (v) un Emprunteur ou la Caution ou un membre du Groupe n'effectue pas à bonne date (après expiration des délais contractuels pour remédier à un tel manquement) le paiement de toute somme exigible autre que les Dettes Subordonnées, autre qu'un Endettement Financier, pour un montant unitaire ou consolidé à tout moment au niveau du Groupe supérieur à cent mille euros (100.000 €) (autre que celles dues au titre d'engagements ou dettes visés à l'alinéa (i) ci-dessus), sauf accord express du créancier concerné ou contestation de bonne foi dudit défaut selon les procédures appropriées ; ou

Clauses contractuelles

Obligation de couverture

(z) Contrat(s) de Couverture de Taux

i. L'Emprunteur A s'engage (i) à conclure avec une ou plusieurs Banques de Couverture, dans un délai de trois (3) mois maximum à compter de la Date de Réalisation, un ou plusieurs Contrats de Couverture de Taux d'intérêt (conformes aux normes ISDA ou FBF) et ce pour un montant notionnel supérieur ou égal à soixante pour cent (60 %) du montant en principal de l'Encours de la Tranche A et de l'Encours de la Tranche B du Crédit d'Acquisition et de Refinancement, et pour une durée minimum de quatre (4) ans, permettant de couvrir l'Emprunteur A contre une hausse de l'EURIBOR 3 mois de plus de deux cent (200) points de base par rapport à sa valeur à la Date de Signature, et (ii) à remettre à l'Agent, au plus tard trois (3) mois à compter de la Date de Réalisation une copie certifiée conforme par le représentant légal de l'Emprunteur A, du (des) Contrat(s) de Couverture de Taux dûment signé(s) par l'Emprunteur A et le (les) Banque (s) de Couverture concernée(s).

"**Banques de Couverture**" signifie un (ou les) Prêteur(s) en leur qualité de partie au(x) Contrat(s) de Couverture de Taux avec l'Emprunteur A ainsi que leurs Affiliés.

Fiches produits

Swap de taux (payeur de taux fixe contre variable):

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable. La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année. Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

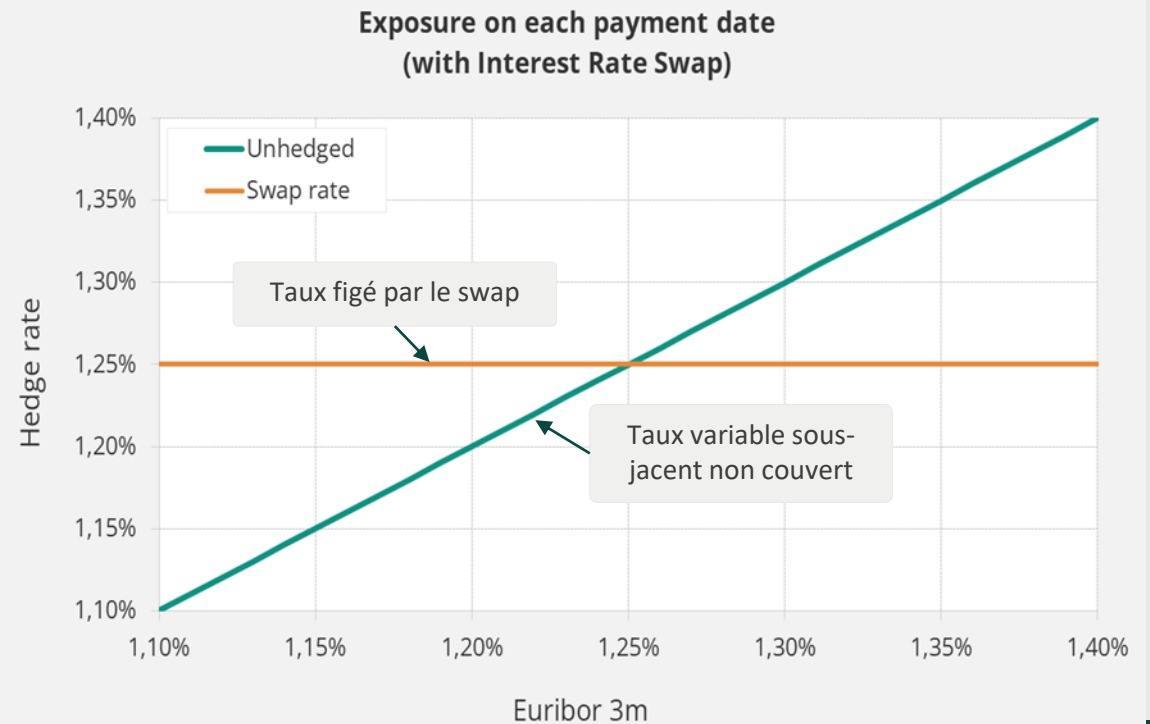
- Coût nul (pas de prime à payer)
- Les charges financières sont connues à l'avance

Inconvénients:

- Aucune opportunité de profiter de mouvements favorables des taux;
- Risque de perte illimitée en cas de déboucllement anticipé.
- Produit simple mais risqué en cas de réduction de l'exposition sous-jacente (réduction de dette par ex.) ou de déboucllement de la couverture dans un scénario de valorisation négative (mark to market).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative). Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Fiches produits

Achat de cap de taux:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap.

Avantages:

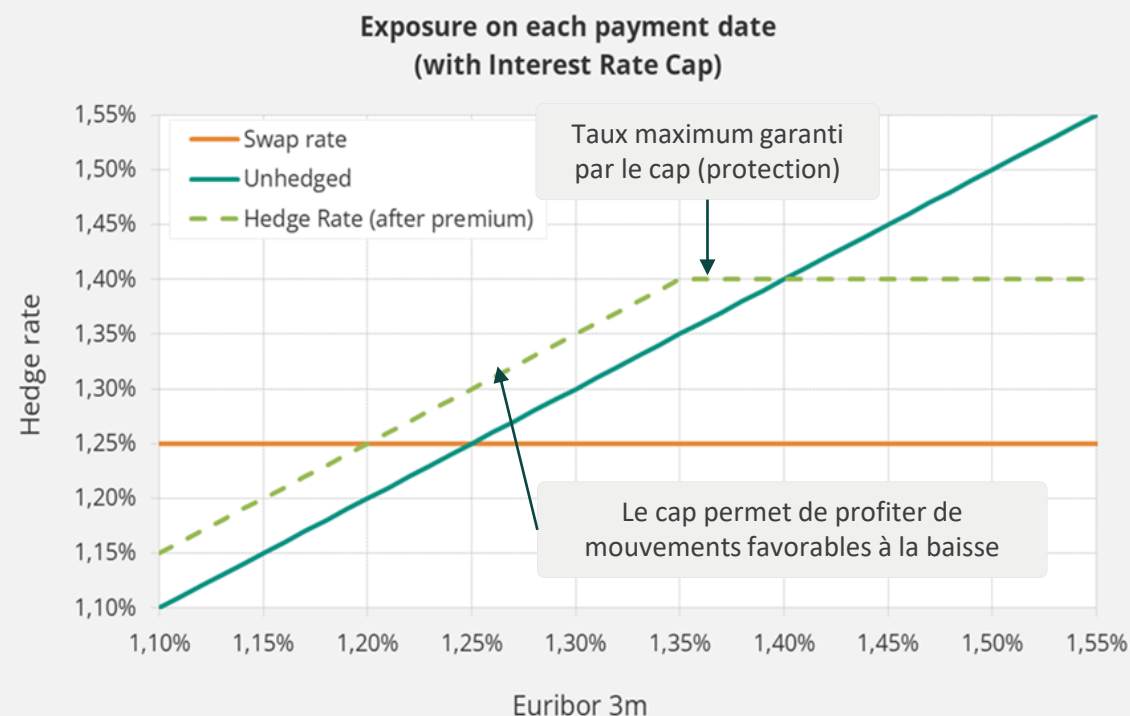
- Opportunité de profiter d'un taux bas si celui-ci reste inférieur au cours d'exercice du cap;
- Flexibilité totale pour revendre la couverture en cas de modification du sous-jacent;
- Aucun risque de perte au-delà de la prime payée.

Inconvénients:

- Prime à payer: dépend des caractéristiques de l'option (montant, durée, cours d'exercice plus ou moins favorable...)

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit recommandé dans le contexte actuel.
Ce produit prend en compte les planchers sur les financements



Fiches produits

Tunnels / Collars d'options:

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable.

La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année.

Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

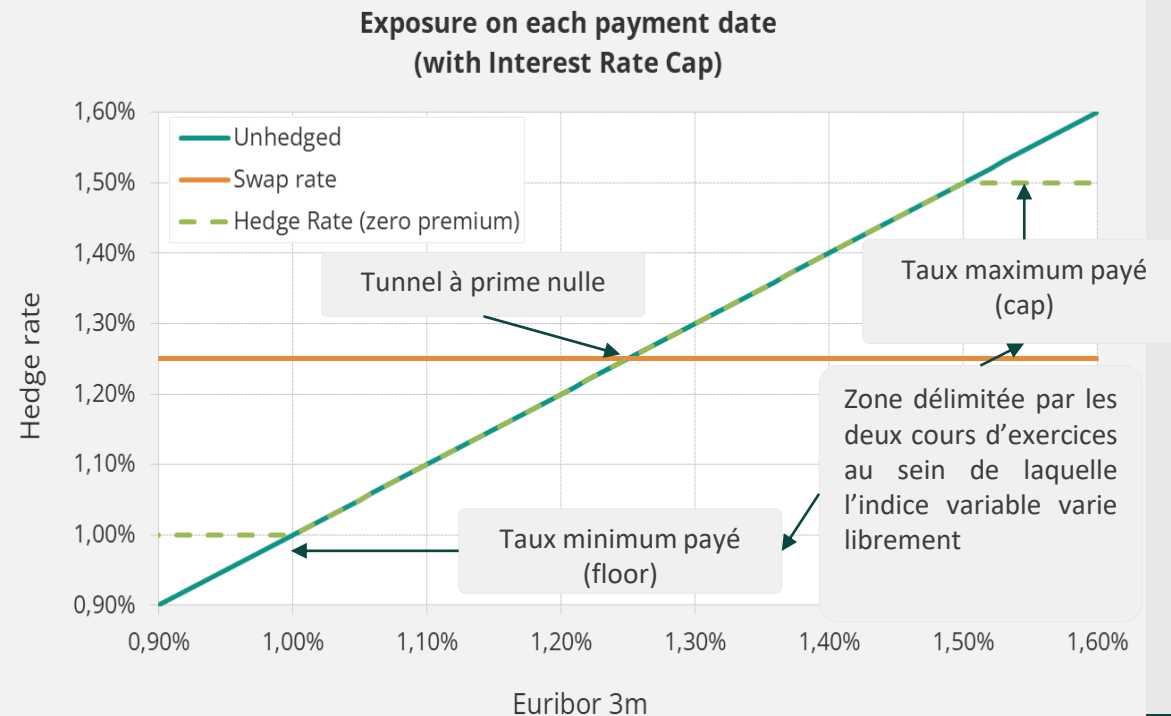
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice jusqu'au niveau du floor (plancher);
- Financement de l'option achetée par l'option vendue.

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de déboucllement anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative).
Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Fiches produits

Cap avec barrière désactivante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit une barrière dite désactivante, le produit se désactive et aucun flux n'est alors échangé.

Avantages:

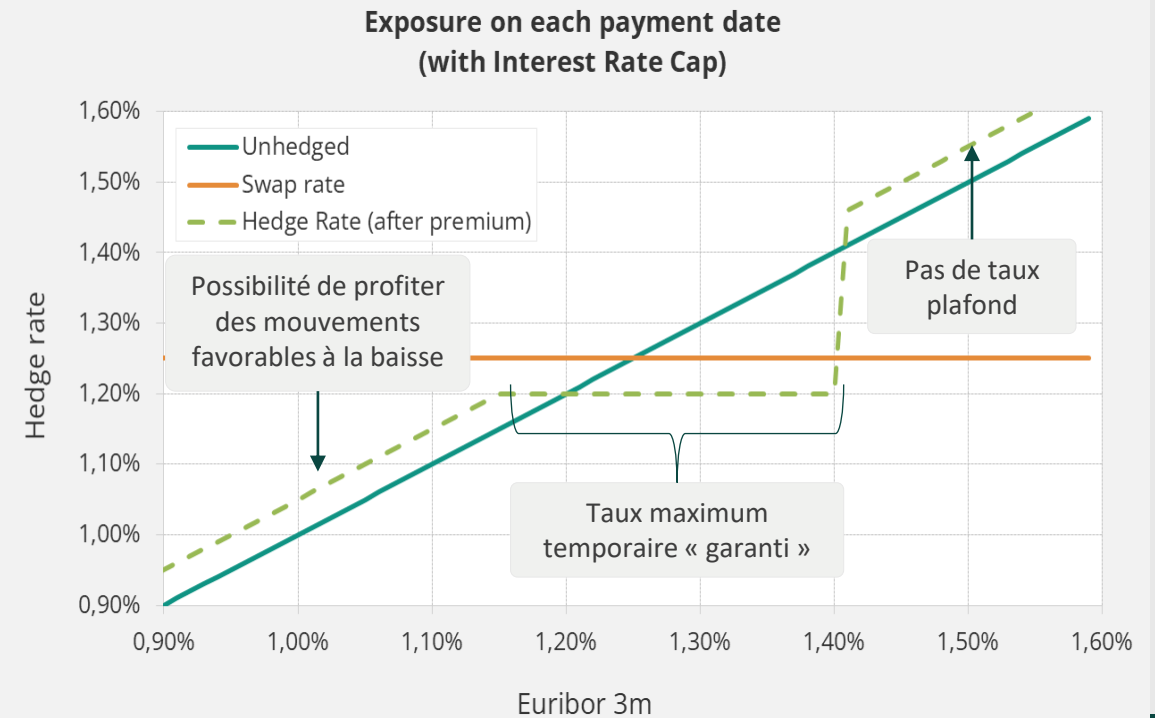
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins couteuse qu'un cap classique

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de déboucement anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne procure autant de plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Fiches produits

Cap avec barrière activante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur à la barrière dite activante. Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours de la barrière activante. Tant que le taux sous-jacent reste sous la barrière activante, aucun flux n'est échangé.

Avantages:

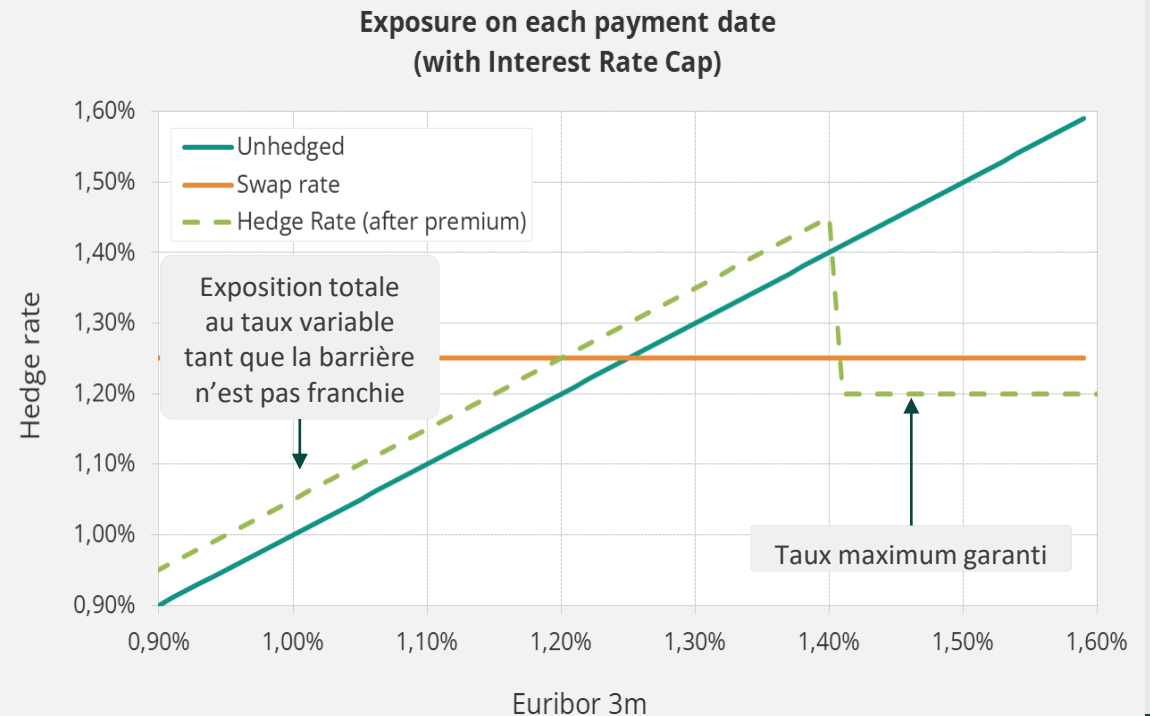
- Protection au-delà de la barrière activante au cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins couteuse qu'un cap classique.

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car le plus souvent les marges bancaires dégradent sa performance.



Fiches produits

Cap Spread:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit le cours d'exercice du cap vendu, l'exposition au taux sous-jacent est quasi totale (retraitée de l'écart entre les 2 cours d'exercices).

Avantages:

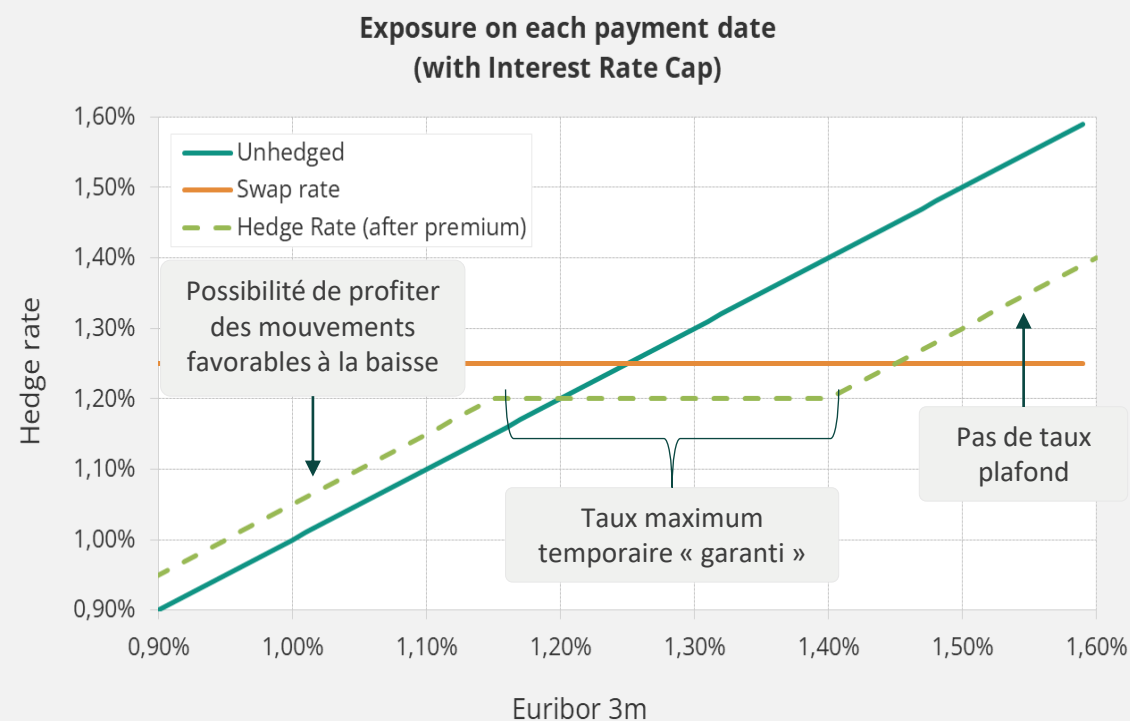
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap acheté;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins coûteuse qu'un cap classique (financement partiel de l'option achetée par l'option vendue).

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car il ne procure aucun taux plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Informations

KERIUS Finance SAS

17 rue Dupin,
75006 Paris, France

Tel: +33 1 83 62 27 61

RC Paris: 520 300 948

Immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n°13000716 au titre des activités de **Conseiller en Investissements Financiers**, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers .

KERIUS Finance Suisse SARL

Chemin de Blandonnet 2,
1214 Vernier - Genève, Suisse

Tel : + 41 22 566 40 52

RC Genève IDE CHE-460.735.969

Numéro fédéral: CH-660-2330011-1

www.kerius-finance.com

Sébastien Rouzaire : s.rouzaire@kerius-finance.com

Solal Huard : s.huard@kerius-finance.com

Marion Dondin : m.dondin@kerius-finance.com

Avertissement - Disclaimer

Ce document a été préparé à l'usage des services financiers du Client. Ce document ou son contenu ne doivent pas être communiqués ou diffusés en externe sans l'accord préalable écrit de KERIUS FINANCE .

Pour ce document, KERIUS FINANCE a été amenée à utiliser des informations et données chiffrées fournies par le Client. KERIUS FINANCE a pris ces données en compte sans réaliser de procédure d'audit et n'émettra en conséquence aucune opinion sur leur fiabilité. Ce document ne constitue pas une documentation contractuelle des transactions éventuellement décrites, ni une recommandation ou une sollicitation de mettre en place les transactions décrites. Tout Client intéressé par ce type de transactions ou procédure doit mener ses propres analyses pour vérifier l'adéquation à ses besoins, ainsi que les conséquences, notamment fiscales et comptables. Il lui appartient également de prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des décisions qu'il aura prises.

Ni KERIUS FINANCE ou ses administrateurs ou employés ne pourront être tenus responsables des conséquences de l'utilisation de ce document ou de la mise en place, totale ou partielle, par le client, des idées ou opérations décrites.

This document has been prepared for the Finance department of the Client. It must not be communicated or published externally without prior written consent of KERIUS FINANCE.

For this document, KERIUS FINANCE used information and data provided by the Client. The Client agrees that KERIUS FINANCE took this information into account without auditing them or checking their accuracy and, as a consequence, without producing any opinion on their reliability. Please note that this document does not constitute a contractual documentation of the transactions or processes that may be described, nor a recommendation or solicitation to enter into the transactions or processes described herein. If the Client is interested in setting up this type of transactions or processes, the Client should conduct his own analysis of the suitability to his needs. The Client must also verify the consequences of his decisions, including accounting and fiscal aspects. The Client is also responsible for the implementation of his decisions.

Neither KERIUS FINANCE nor its directors and employees accept liability for any loss or damage resulting from the use of this document and expressly excludes all liability in respect of any implication of the described ideas or transactions on the Client's own specific particulars.



COOKUT